



Pays Mornantais
construire ensemble notre futur
vers 2030





Riverie



Mornant



Saint-Jean-de-Toussas



Saint-Maurice-sur-Dargoire

► Sommaire

Edito

Le Projet de territoire : un projet commun pour les 17 P 2

Introduction : des enjeux forts à relever pour 2030 P 5

**Le Pays Mornantais,
un territoire en mouvement à forte identité** P 6 - 8

Les enjeux du Projet de territoire

Des engagements pour agir P 9 - 11

Un territoire solidaire P 13 - 19

Objectif stratégique : offrir des services adaptés à notre évolution démographique et sociale

Un territoire pour entreprendre P 21 - 25

Objectif stratégique : augmenter le nombre d'emplois sur le territoire

Vers un territoire à énergie positive P 27 - 33

Objectif stratégique : inscrire le territoire dans la transition énergétique

Un territoire de villages en réseau P 35 - 39

Objectif stratégique : agir en réseau pour renforcer l'identité et la solidarité de notre territoire

Vers un territoire participatif P 41 - 47

Objectif stratégique : faciliter la participation de tous aux projets du territoire

Les Principes de la gouvernance du Projet de territoire P 48





CHASSAGNY



CHAUSSAN



MORNANT



ORLIÉNAS



RIVERIE



RONTALON



SAINT-ANDEOL-LE-CHATEAU



SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE



SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE



SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS



SAINT-LAURENT-D'AGNY



SAINT-AURICE-SUR-DARGOIRE



SAINT-SORLIN



SAINTE-CATHERINE



SOUCEIU-EN-JARREST



TALUYERS

► Edito

Le Projet de territoire du Pays Mornantais Un projet commun pour « les 17¹ »

Le Pays Mornantais est une réalité !

Il s'est façonné dans le temps avec les femmes et les hommes qui s'y sont installés petit à petit. Sa géographie a facilité les liens entre les villages et a créé un sentiment d'appartenance à un territoire qui s'est dénommé Pays. En cohérence avec cette histoire partagée, les communes se sont progressivement rapprochées pour créer en 1996, la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO).

La volonté d'organiser le territoire en un lieu de solidarité, de rencontres et d'échanges a été une préoccupation continue des élus successifs. Par ailleurs, le Pays Mornantais est largement ouvert. Territoire attractif pour de nouveaux habitants en quête de qualité de vie, pour des entreprises cherchant un cadre agréable, une main d'œuvre qualifiée et un foncier abordable, il se tourne aussi vers ses proches voisins des vallées, des monts, des coteaux et de la puissante Métropole de Lyon.

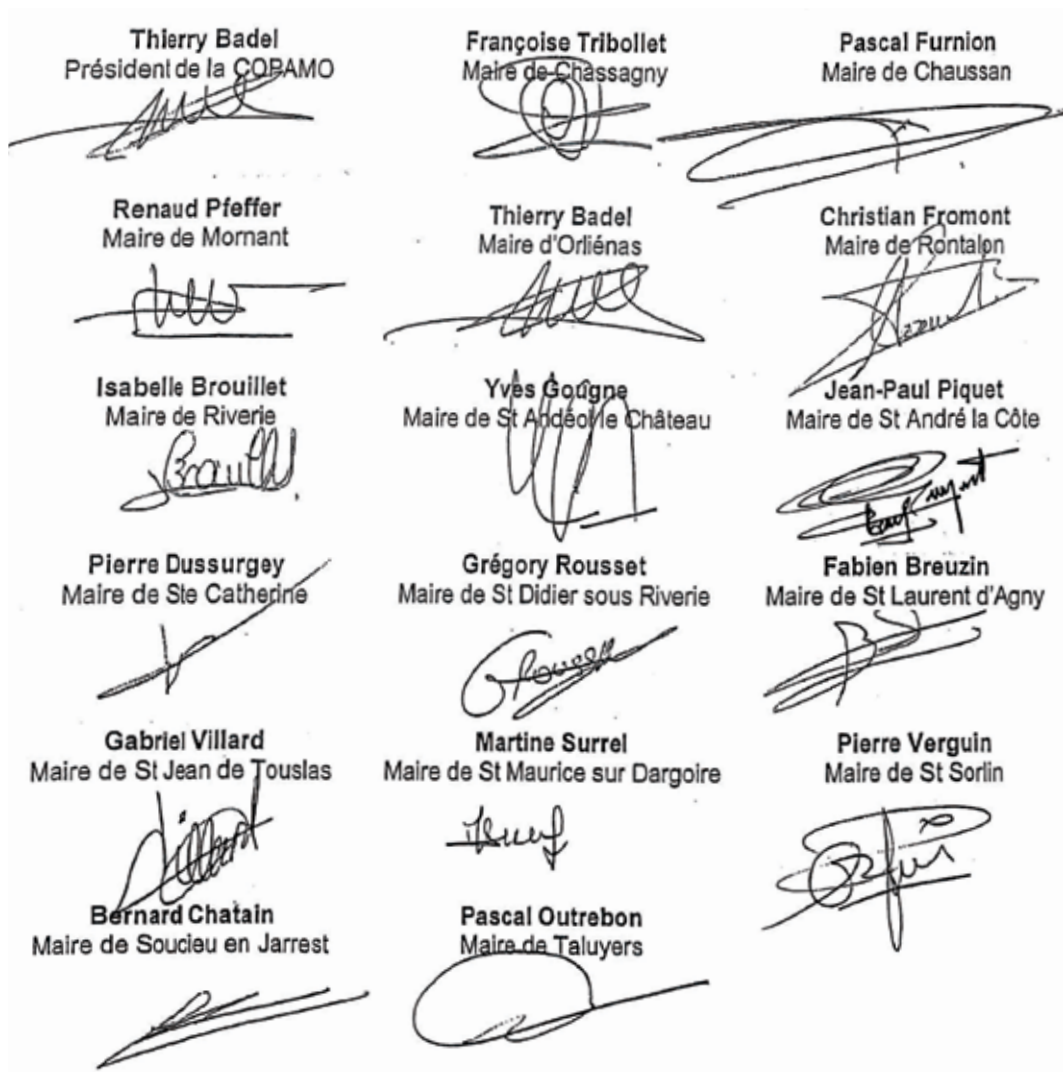
Forts d'un précédent Projet de territoire élaboré en 2006 et dans un contexte institutionnel en profonde mutation (création de la Métropole de Lyon, réforme territoriale), les nouveaux élus issus des élections de 2014 ont décidé de mettre en chantier le **Projet de territoire 2016 – 2030**.

¹ Les 16 communes et leur intercommunalité (la COPAMO) constituant le Pays Mornantais

>>> Au terme d'une réflexion conduite en 2015 réunissant élus, partenaires du territoire et techniciens des communes et de l'intercommunalité, le nouveau Projet est né. Il est le cadre de référence des futures actions mises en œuvre, selon leurs compétences propres, par les communes et l'intercommunalité et, pour garantir leur cohérence, il est nécessaire de disposer d'un document qui soit un **cadre de référence commun**.

Ce document s'appuie sur une évaluation du précédent Projet de territoire, ses forces et ses faiblesses et sur la définition de cinq enjeux pour le Pays Mornantais. Ceux-ci visent à assurer un développement raisonné, harmonieux et durable. **Le Projet de territoire ne constitue pas un catalogue d'actions mais les orientations partagées par les 16 communes et la communauté de communes (« les 17 »)** devant ensuite se décliner en actions concrètes. Il n'est pas non plus prescriptif, chacune des « 17 » ayant toute latitude dans sa mise en œuvre. **Un cadre de gouvernance commun est mis en place** afin d'assurer un suivi partagé et la mise en cohérence des actions.

L'esprit qui guide ce Projet est de conforter **les communes dans leur rôle d'interlocuteurs de proximité** et de **renforcer l'intercommunalité dans sa mission d'optimisation des politiques et des services publics**.



>>>



► Des enjeux forts à relever pour 2030

Le Projet de territoire s'inscrit dans le temps, il engage les responsables actuels et il interpelle les citoyens du Pays Mornantais d'aujourd'hui et de demain.

Cinq enjeux ont été retenus pour orienter les actions des communes et de la COPAMO pour les quinze prochaines années. Ils représentent les orientations pour lesquelles « les 17 » seront particulièrement attentives à mettre en œuvre des actions adaptées et cohérentes.

Trois de ces enjeux s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises depuis plusieurs années dans le cadre du précédent Projet de territoire :

- **offrir des services adaptés** à l'évolution démographique et sociale,
- **augmenter le nombre d'emplois,**
- **agir en réseau** pour renforcer l'identité et la solidarité du Pays Mornantais.

Deux nouveaux enjeux proposent clairement une amplification des actions conduites au regard de leur acuité environnementale, sociétale et politique :

- inscrire le territoire dans **la transition énergétique,**
- **faciliter la participation de tous** aux projets à concrétiser.

Ces objectifs sont en tout premier lieu **des engagements** pour les élus, en associant les acteurs du Pays Mornantais (habitants, associations, entreprises) aux actions conduites.

Une **évaluation régulière** de l'efficacité des actions sera conduite afin de les ajuster si cela s'avère nécessaire. Chaque objectif est assorti de critères de réussite qui permettent d'évaluer le chemin parcouru.

Le Projet de territoire est vivant, il évolue en fonction des besoins et du contexte. Les actions réalisées par chacune des communes et par la COPAMO seront publiées sur une plateforme numérique dédiée. Les citoyens, plus largement les acteurs du territoire et l'ensemble des élus, pourront ainsi suivre les engagements pris dans le cadre du Projet de territoire.

Ainsi, l'avenir du Pays Mornantais se construira avec la participation du plus grand nombre, c'est un projet participatif véritable.



Aqueduc romain du Gier à Soucieu-en-Jarrest



► Le Pays Mornantais, un territoire en mouvement à forte identité



Depuis plus de 45 ans, les communes du Pays Mornantais ont montré une volonté de travailler ensemble pour créer des espaces de solidarité et des services adaptés aux besoins de la population. Cette volonté accompagne et impulse l'attractivité du territoire. Le Pays Mornantais, situé en proximité de l'agglomération lyonnaise, aux confins des métropoles de Lyon et de St Etienne, doit s'organiser pour bénéficier de cette situation tout en limitant les risques.

Depuis 1996, date de création de la COPAMO, le Pays Mornantais regroupe 16 communes : Chasagny, Chaussan, Mornant, Orliénas, Riverie, Rontalon, Saint-Andéol-le-Château, Saint-André-la-Côte, Saint-Didier-sous-Riverie, Saint-Jean-de-Touslas, Saint-Laurent-d'Agnay, Saint-Maurice-sur-Dargoire, Saint-Sorlin, Sainte-Catherine, Soucieu-en-Jarrest et Taluyers.

Qu'est ce qui fait la spécificité actuelle du Pays Mornantais ?

Un territoire jeune et attractif

Une population qui croît depuis les années 60

Depuis la création de la première intercommunalité en 1967 au sein d'un syndicat à vocation multiple (SIVOM), le Pays Mornantais connaît une hausse démographique de près de 16 000 habitants² (+ 42%) avec un taux de variation de la population annuel moyen toujours positif (entre 2007 et 2012, le taux de variation annuel est de +1.29%³). Le territoire compte aujourd'hui 28 098 habitants⁴.

² INSEE, Recensement de la population, 2012.

³ Ibid.

⁴ Communauté de communes Pays Mornantais, La Communauté de communes, [En ligne], 2015
Disponible sur : http://www.cc-paysmornantais.fr/index.php?tg=oml&file=affiche_page.ovml&CategArt=2.

“ Cette augmentation témoigne de la vitalité et de l'attractivité du Pays Mornantais qui attire près de 500 nouveaux habitants par an.”

Une population plutôt jeune

La part importante de jeunes habitants sur le territoire est très perceptible : l'indice de jeunesse⁵ atteint ainsi 145.7, chiffre très élevé en comparaison de l'indice national (111.1).

Le territoire compte 10 525 ménages dont 71% des couples avec ou sans enfants, 21% de personnes seules et 7% des familles monoparentales (part en progression).

La population du territoire est principalement constituée d'enfants de moins de 14 ans et de personnes de 30 à 59 ans, cela met en évidence que de nombreux couples avec enfants à charge vivent sur le territoire. Ils y trouvent une offre de services développée pour la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse.

Un niveau de développement humain remarquable

Le niveau de développement humain⁶ est élevé. L'indice de Développement Humain (IDH) qui prend en compte l'espérance de vie, la part de la population de plus de 15 ans ayant un diplôme et le revenu médian, se mesure entre 0 et 1 (1 représentant le maximum). Sur le territoire, il se situe à 0.95.

⁵ Nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et +, selon l'INSEE.

⁶ Désigné comme facteur de réussite de l'enjeu « un territoire solidaire » du Projet de territoire.

Un parc de logements composé essentiellement de résidences principales privées

On dénombre 11 462 logements dont 91.8% de résidences principales et 79.7% de maisons individuelles. Les habitants disposent majoritairement d'un logement individuel dont ils sont propriétaires (74.1%). La part de logements sociaux (4.2%) est insuffisante pour couvrir les besoins et assurer un parcours résidentiel, notamment aux jeunes du territoire et, à l'avenir, pour les seniors qui auront besoin de se rapprocher des centres de services.

Une vitalité territoriale marquée à maintenir

Une scolarisation et un taux de diplômés élevés

Plus de 98% des 6/17 ans sont scolarisés et 49% des 18/24 ans poursuivent leurs études. 79.7% des plus de 15 ans sont diplômés, et parmi eux 50.3% sont titulaires du Baccalauréat ou plus⁷. Ces taux de scolarisation et de diplômés élevés indiquent que peu de jeunes sont en situation de déscolarisation ou de décrochage scolaire.

Une situation d'emploi favorable

Le taux de chômage sur le territoire s'élève à 8,94% (soit 1 262 demandeurs d'emploi toutes catégories, source Pôle Emploi juin 2015). Ce chiffre, malgré une augmentation (plus de 10,8% en un an) reste inférieur à la moyenne départementale et régionale Rhône-Alpes. A noter : 62% des demandeurs d'emploi de catégorie A ont un niveau de formation supérieur ou égal au bac, contre 45% dans la région Rhône-Alpes. Le Pays Mornantais compte 7 251 emplois (commerce : 33%, administration publique : 32,2%, construction : 14,3%, industrie : 12,8% et agriculture : 7,7%.

Des revenus plutôt élevés

Globalement, les revenus disponibles des résidents sont plutôt élevés. Ainsi, la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élève à 23 490 €, contre 19 785 € pour la France métropolitaine. Le niveau de diplôme des habitants, leur appartenance aux catégories socioprofessionnelles supérieures, ainsi que la situation de l'emploi sur le territoire expliquent, entre autres, cette situation.

Un territoire dynamique économiquement

Le dynamisme du territoire se constate également par la vitalité de ses entreprises et de son tissu économique très diversifié : petites PME et TPE de secteurs d'activité variés, avec très peu de grandes entreprises et une forte présence de l'artisanat, représentant un vrai savoir-faire local. Au plan commercial, le territoire subit cependant une forte concurrence externe qui influence les modes de consommation des habitants.

“ La majorité des entreprises se situe dans le domaine des transports, du commerce et des services (917 964 sur un total de 1 527 1604 entreprises). Parmi ces entreprises, 10% se sont créées depuis 1 an et 35,9% existent depuis 10 ans.”

Cette dynamique conduit cependant à une saturation du foncier disponible pour accueillir des entreprises alors que le territoire a besoin d'en attirer pour améliorer son taux d'actifs sur le territoire (nombre d'emplois locaux insuffisants par rapport au nombre de personnes composant la population active) et éviter ainsi les évasions vers la Métropole de Lyon accentuant les mouvements pendulaires domicile-travail.

⁷ Données INSEE, Recensement de la population, 2012.

Des équipements diversifiés au cœur d'espaces naturels riches et variés

Un cadre de vie préservé

En lisière du Massif central et des monts du Lyonnais le Pays Mornantais offre des espaces naturels riches et variés. A cet atout géographique, s'ajoute une structure en villages particulière qui a créé la véritable identité d'un territoire à préserver.

Des équipements et des services diversifiés

En matière d'équipements socioculturels et sportifs, le Pays Mornantais dispose de nombreuses infrastructures sur son territoire. Chaque commune est équipée de salle omnisport, de courts de tennis, terrains de boules et certaines ont des salles dédiées. La Communauté de Communes participe à cet équipement avec :

- un centre aquatique « Les bassins de l'Aqueduc »,
- un centre culturel (salle de spectacles et cinéma) : l'Espace Jean Carnet,
- un réseau de 16 bibliothèques,
- un Bureau d'Information Jeunesse et un Point Cyb (espace jeunes numérique).

Outre l'entretien et le balisage de près de

900 km de sentiers, des sites naturels et de loisirs sont gérés par la Communauté de Communes :

- le site d'escalade de Riverie,
- le signal de Saint-André-la-Côte,
- un lac de pêche avec un parcours de santé sur le site de la Madone sur Mornant, Saint Maurice sur Dargoire et Saint Didier sous Riverie,
- un étang de pêche sur les communes d'Orliénas et de Taluyers,
- des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur Mornant, Saint-Laurent-d'Agnay, Saint-Andéol-le-Château, Saint-Maurice-sur-Dargoire et Taluyers, Soucieu-en-Jarrest et Sainte-Catherine.

Il revient à l'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais (office de tourisme intercommunal) de faire connaître et promouvoir l'ensemble de ces richesses locales.

“ *Le Pays Mornantais dispose d'atouts indéniables mais fragiles dans une société en constante évolution.”*

La cohésion du territoire peut être menacée si l'on n'y prend pas garde. **C'est bien un des enjeux essentiels du Projet de territoire que d'être en veille et de proposer des perspectives qui préservent mais anticipent aussi les besoins.**



Lac de la Madone

► Les enjeux du Projet de territoire : des engagements pour agir



Enjeu 1 : un territoire solidaire

- **OBJECTIF STRATÉGIQUE :**
*offrir des services adaptés à notre
évolution démographique et sociale*

Offrir des services ne suffit pas à créer la cohésion sociale ; favoriser la solidarité est aussi une condition du bien vivre, du bien grandir et du bien vieillir ensemble. C'est un territoire attractif notamment grâce à son offre de services, sa qualité et ses modalités d'accès.

La solidarité et le lien social sont donc le ciment du territoire. Le développement social est un investissement pour l'avenir et pour la cohésion du Pays Mornantais : permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir, faire que ces derniers s'investissent dans le territoire, encourager le maintien à domicile des personnes, faire que les jeunes investissent le territoire, faciliter l'accès au logement, maintenir une action sociale de proximité, simplifier le recours aux services publics mais aussi renforcer la contribution de tous les habitants à la solidarité ; en un mot, répondre aux besoins et en même temps, impliquer les citoyens dans la vie sociale.

Le Projet de territoire doit donc être garant d'un territoire solidaire ; il doit assurer l'accessibilité de tous à tous les services, faciliter l'entraide et les échanges entre tous, contribuer au développement de la citoyenneté. L'ensemble de ces objectifs est poursuivi grâce à des partenariats coordonnés et efficaces avec les acteurs compétents pour accompagner les habitants dans leurs projets.

Enjeu 2 : un territoire pour entreprendre

- **OBJECTIF STRATÉGIQUE :**
*augmenter le nombre d'emplois
sur le territoire*

L'activité économique est très présente sur le Pays Mornantais. Le fort taux de créations d'entreprises illustre cette situation. Le territoire conserve également une dynamique importante de l'agriculture, ce qui représente une spécificité forte sur l'Ouest Lyonnais. Le Pays Mornantais est donc un véritable territoire pour entreprendre.

Pourtant, la population croît plus vite que le nombre d'emplois. Aujourd'hui, un peu plus de 50% des 13 000 actifs travaillent à l'extérieur. Cette situation n'est pas sans poser problème : déséquilibres entre demandes et offres d'emplois et nombreux déplacements essentiellement vers la Métropole de Lyon.

D'un point de vue institutionnel, le développement économique est depuis longtemps une priorité des collectivités et en particulier de la COPAMO. Il constitue d'ailleurs l'une de leurs compétences obligatoires qui vient d'être renforcée par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Les stratégies économiques locales doivent, à la fois, capter des activités et des investissements nouveaux, mais aussi cultiver l'activité existante et le potentiel de développement d'emplois qu'elles représentent. Pour ce faire, les communes et la COPAMO sont des interlocuteurs de premier rang des entreprises pour faciliter l'im-



plantation, trouver les lieux adaptés, mettre en œuvre de nouveaux outils.

Si les activités sont aujourd'hui diversifiées, il est du devoir des élus d'anticiper l'évolution des besoins sur des secteurs nouveaux en partenariat avec les acteurs locaux, en les impliquant dans une gouvernance partagée.

Enjeu 3 : vers un territoire à énergie positive

• **OBJECTIF STRATÉGIQUE :**
*inscrire le territoire dans la transition
énergétique*

Les questions du changement climatique, des différents types de pollution, de la raréfaction des matières premières et de l'énergie sont devenues des préoccupations essentielles en raison de leurs impacts humains, économiques et environnementaux. La COPAMO s'est déjà engagée dans le précédent Projet de territoire sur la voie du développement durable. Face à ces nouveaux défis, cette orientation doit être amplifiée et de nouveaux moyens doivent être mis en œuvre.

Pour se traduire en actes concrets, le développement durable, la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique doivent s'ancrer dans la réalité de chaque jour et de chaque village. Relever de tels enjeux globaux repose sur des liens sociaux forts et sur le rassemblement des énergies créatrices d'un territoire.

Partant du diagnostic réalisé en 2015, tant au niveau de la politique intercommunale que des actions des communes, le Projet de territoire définit les directions à suivre localement se traduisant en actions sur les leviers essentiels que sont les économies de matières premières et d'énergies, la production d'énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité.

Ce projet est construit à la dimension du Pays Mornantais, dans le cadre de partenariats plus larges, régionaux et nationaux et avec les acteurs économiques et sociaux. Il affirme le rôle des communes comme piliers du développement durable en prise directe avec les besoins des habitants et pouvant promouvoir des évolutions de pratiques et de modes de vie. Il affirme également le rôle de l'intercommunalité, d'animation et de créations de synergies à l'échelle de proximité.

Enjeu 4 : un territoire de villages en réseau

• **OBJECTIF STRATÉGIQUE :**
*agir en réseau pour renforcer l'identité
et la solidarité de notre territoire*

Entre ville et campagne, le Pays Mornantais bénéficie d'un cadre de vie de qualité. Des valeurs communes et une agriculture encore très présente signent une identité « agri-culturelle ». La diversité paysagère et la structuration du territoire en villages, qui possèdent chacun leur identité propre, renforcent le sentiment d'appartenance. Ces villages ont aussi appris à fonctionner de manière solidaire constituant un modèle de développement à préserver : le réseau de villages.

On ne consomme plus, on n'habite plus et surtout on ne travaille plus nécessairement au même endroit. Le rapport de l'habitant au territoire change, il fonctionne autant dans des réseaux pluriels que dans la proximité. Pour répondre à ces nouveaux besoins, les villages du Pays Mornantais se rapprochent, échangent et coopèrent. Les communes ne restent pas isolées et, entre elles, avec le soutien de la COPAMO si besoin, créent des liens à géométrie variable pour assurer des services de proximité diversifiés, gage de la vitalité des villages et force du Pays Mornantais.

Pour ne pas nous retrouver en situation de subir une recomposition territoriale, profitons de ce fonctionnement solidaire local, ancré dans les pratiques de chacun, pour rechercher des coopérations avec les espaces voisins que sont la Métropole de Lyon et les autres intercommunalités.



Chaussan

Enjeu 5 : vers un territoire participatif

• **OBJECTIF STRATÉGIQUE :** *faciliter la participation de tous aux projets*

Fort de ses racines profondes, le territoire est désormais bien plus qu'une somme de services à la population. Il repose sur la construction d'un Projet de territoire partagé qui donne du sens à la coopération entre les communes. La question de la lisibilité de l'action intercommunale auprès de ses habitants doit être au cœur des débats. Si les communes sont pleinement intégrées sur un plan organisationnel, il s'agira de relever le défi de l'implication des citoyens pour qu'ils deviennent davantage les parties prenantes du Projet de territoire.

Le rapprochement avec les acteurs de terrain, le dialogue, la volonté d'être au fait des enjeux locaux, l'envie croissante des habitants de s'investir dans la vie locale, sont autant de challenges à la mise en place d'une gouvernance du Projet de territoire par les communes et la COPAMO, c'est-à-dire à 17.

La communication des politiques communales et intercommunales relayée sur le terrain par les élus impliqués vient donc consolider d'une part, le besoin d'appartenance à un territoire commun et reconnu et d'autre part, l'ouverture aux exigences de la démocratie moderne.

A l'impératif d'information est associée la transparence des choix politiques. L'efficacité de l'action des collectivités, tout comme la clarté de la gestion du territoire permet le développement de la participation citoyenne.

Valoriser l'expertise des habitants, les consulter dans les prospectives, les associer dans les réflexions, s'assurer de leur implication dans le suivi du Projet de territoire et des politiques menées sont autant de marqueurs qui témoignent de la pertinence des actions et de l'atteinte des objectifs.







► ENJEU 1

Un territoire solidaire

Objectif stratégique : offrir des services adaptés à notre évolution démographique et sociale

Offrir des services ne suffit pas à créer la cohésion sociale ; favoriser la solidarité est aussi une condition du bien vivre, du bien grandir et du bien vieillir ensemble. C'est un territoire attractif notamment grâce à son offre de services, sa qualité et ses modalités d'accès.

La solidarité et le lien social sont donc le ciment du territoire. Le développement social est un investissement pour l'avenir et pour la cohésion du Pays Mornantais : permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir, faire que ces derniers s'investissent dans le territoire, encourager le maintien à domicile des personnes, faciliter l'accès au logement, maintenir une action sociale de proximité, simplifier le recours aux services publics mais aussi renforcer la contribution de tous les habitants à la solidarité ; en un mot, répondre aux besoins et en même temps, impliquer les citoyens dans la vie sociale.

Le Projet de territoire doit donc être garant d'un territoire solidaire ; il doit assurer l'accessibilité de tous à tous les services, faciliter l'entraide et les échanges entre tous, contribuer au développement de la citoyenneté. L'ensemble de ces objectifs est poursuivi grâce à des partenariats coordonnés et efficaces avec les acteurs compétents pour accompagner les habitants dans leurs projets.

Agir pour réussir

Nous aurons réussi notamment si :

- l'attractivité du territoire pour les jeunes familles se maintient ou se développe
- le bien-être progresse

Nous évaluerons l'atteinte de ces objectifs selon trois critères principaux :

- Le nombre d'offres de services et d'équipements (places en accueil, accompagnements,...) pour l'enfance et la jeunesse progresse au même rythme que l'évolution de la population concernée
- Le nombre d'offres de services et d'équipements (résidences, logements adaptés,...) pour les personnes âgées progresse plus vite que l'évolution de la population concernée
- L'Indice de Développement Humain (IDH) se maintient voire progresse (passant de 0,95 à 0,96 en 2030)

Pour mémoire, l'IDH prend en compte l'espérance de vie, la part de la population de plus de 15 ans ayant un diplôme et le revenu médian et se mesure entre 0 et 1 (1 représentant le maximum).



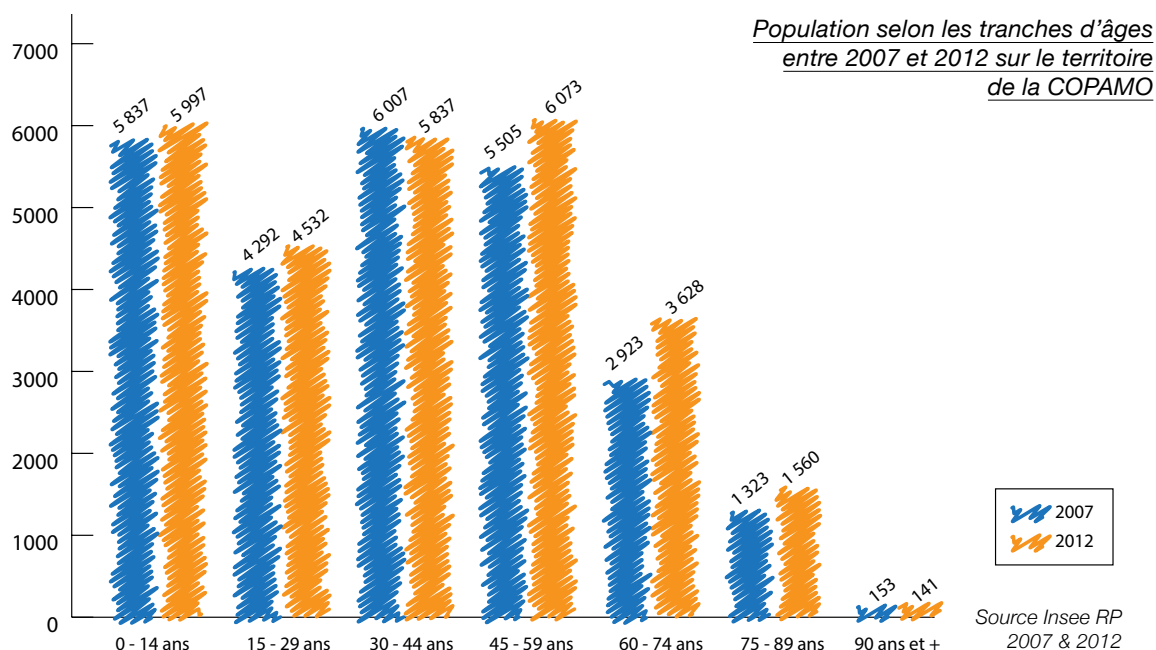
Les clés du territoire

En 2012, le Pays Mornantais compte 27 768 habitants⁸. Le territoire connaît une croissance démographique importante depuis la fin des années 60 avec une multiplication par 2,4 de la population entre 1968 et 2012.

Cette dynamique s'accompagne d'un besoin croissant de la population de services de base (commerces, santé, etc.) mais également plus spécifiques, répondant à des nécessités propres à tout ou partie de la population.

Répondre à ces besoins diversifiés en prenant en compte les ressources, dont dispose le territoire, est donc le challenge à relever. C'est à cette condition que le Pays Mornantais sera effectivement solidaire.

Quels sont les éléments de diagnostic sur lesquels s'appuie le Projet de territoire ?



Le développement des besoins d'accueil de la petite-enfance :

En 2014, le Pays Mornantais compte 2 130 enfants de moins de 6 ans, une population en hausse constante sur la période 2010 – 2014, avec un pic de + 4,4 % en 2012. La population des moins de 6 ans est plus importante que celle des territoires voisins (Cf. tableau ci-dessous). Les parents ont besoin de trouver des solutions d'accueil pour leurs enfants en bas âge pendant leur temps de travail. C'est un enjeu majeur pour le maintien de l'attractivité pour les jeunes parents.

	2010	2011	2012	2013	2014	Population de moins de 6 ans en 2014
COPAMO	+ 2,5 %	+ 2,2 %	+ 4,4 %	+ 2,7 %	+ 1 %	2 130
CCVL*	+2,6 %	+ 2 %	- 0,8 %	+ 1,9 %	+ 1,5 %	1 976
CCRC**	- 0,9 %	- 2,5 %	+ 8,1 %	+ 1,5 %	- 0,7 %	1 206
CCHL***	- 0,7 %	+ 1,2 %	0	- 6,3 %	- 4,7 %	1 150
Rhône	+ 3,3 %	+ 1,3 %	+ 1,2 %	+ 1,1 %	+ 0,8 %	141 707

Population de moins de 6 ans Source : CAF du Rhône Diagnostic Petite-Enfance 2015

⁸ INSEE

o
o

*CCVL : Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais

**CCRC : Communauté de Communes de la Région de Condrieu

***CCHL : Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais

Des personnes en perte d'autonomie en nombre grandissant

A l'heure où le vieillissement de la population est une tendance nationale, le Pays Mornantais ne déroge pas à ce constat qui s'amplifiera. Le nombre de personnes de plus de 60 ans est en augmentation sur la période 2007-2012. De nombreux enjeux résultent de cet état de fait (lutte contre l'isolement des personnes âgées, maintien à domicile, soutien aux aidants...). Le Projet de territoire se préoccupe du bien-être de ces personnes et de leur famille.

Une politique sociale en direction des familles indispensable au maintien de la mixité sociale

Effet induit de son dynamisme, le territoire connaît une forte pression foncière. Le prix du m² constructible atteint aujourd'hui 250 à 400 € sur certaines communes. Cette pression et ce phénomène de périurbanisation sont liés à un important développement d'opérations immobilières sur les 20 dernières années qui a participé à l'étalement urbain et attiré des ménages à revenus relativement élevés. L'augmentation du prix du foncier ne permet pas de répondre à la demande de certaines catégories de population, principalement des familles, confrontées à la difficulté de trouver un logement à un prix abordable.

Sur le Pays Mornantais, près de 40 % des ménages sont éligibles à un logement social. Seuls 25 % en font la demande mais le territoire ne propose actuellement que 9 % de logements sociaux.

Les enjeux du Projet de territoire portent d'abord sur la capacité à offrir des parcours résidentiels diversifiés et à encourager la construction de logements sociaux. En complément, certaines familles ont également besoin d'être accompagnées pour faciliter leur insertion sur le territoire..

Que faire ensemble ?

Un territoire solidaire doit présenter une offre de services adaptée à l'évolution démographique et sociale, du jeune enfant aux aînés, et plus généralement aux familles. La cohésion et la solidarité sont des marqueurs de toutes les actions inscrites dans le Projet de territoire.

Le territoire veille à faciliter l'accès aux services pour tous, à créer des liens, à faciliter les parcours de vie. Ces objectifs impliquent aussi une participation active des habitants – citoyens.

La commune, par sa proximité, a vocation à identifier les besoins et à garantir l'exercice de la solidarité. La COPAMO est l'interlocuteur des institutions et des acteurs sociaux pour impulser des projets et mettre en œuvre des services. Dans une volonté de simplification de l'action publique, les services proposés à l'usager sont gérés à l'échelon territorial le plus adapté.



Pass' Temps Libre 2014 à Orléanas



OBJECTIF N° 1 :

AUGMENTER LE POTENTIEL D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

L'accueil des tout-petits (0-4 ans) est un objectif majeur. Le territoire doit pouvoir offrir des capacités de garde suffisantes, réparties équitablement et accessibles à tous. Les services tiennent compte des contraintes familiales et professionnelles. Leur mise en œuvre peut se faire selon des modalités différentes (traditionnelles, itinérantes, individuelles, collectives) et selon des modes de portage également diversifiés (public, privé, mixte).

Une action concrète en cours :

Le Relais Assistants Maternels Itinérants (RAMI) : un service gratuit de proximité dans les communes

Depuis 2004, la COPAMO et les communes s'associent pour mettre à disposition un service aux parents et assistants maternels agréés (environ 300 professionnelles) sur le Pays Mornantais.

Deux véhicules entièrement équipés par la COPAMO, pour l'accueil des jeunes enfants, se déplacent dans les 16 communes du Pays Mornantais. Les RAMI constituent un aménagement complémentaire aux salles municipales mises à disposition pour l'occasion par les communes. Les plannings des temps collectifs sont disponibles dans chaque mairie, dans les écoles maternelles, ainsi qu'à la Passerelle Enfance

(service intercommunal dédié à l'attribution des places dans les 10 crèches de la COPAMO).

Le RAMI a une mission d'écoute et d'accompagnement, c'est un lieu de conseils et d'informations qui réunit les assistants maternels et les parents pour favoriser le bien-être des enfants. C'est aussi un lieu d'animation et de socialisation des enfants.

Les animatrices intercommunales des RAMI accompagnent les parents et les assistants maternels sur leurs droits, dans leurs démarches liées à l'embauche, ainsi que dans le suivi des contrats de travail ; elles répondent aussi à toutes les questions du quotidien. Pour cela, des permanences administratives accueillent, sur rendez-vous, tous les après-midi et le mercredi toute la journée.

En complément des formations obligatoires assurées par les services du Département du Rhône via la Protection Maternelle et Infantile (PMI), les RAMI assurent d'autres formations à destination des assistants maternels (gestes de premiers secours, échanges en groupe avec une psychologue).

Une action à étudier :

Développer de nouvelles formes de garde

Le bon fonctionnement des RAMI, le fort taux d'occupation des crèches intercommunales (80% sur 170 places), ainsi que la demande insatisfaite aussi bien pour nos assistants maternels dans les RAMI ou en crèche pour les familles, illustrent la nécessité de développer ces services d'accueil pour la petite enfance. Il pourra s'agir d'envisager des systèmes publics/privés, des Maisons d'Assistants Maternels (MAM),...



Crèche intercommunale « La Ribambelle » à Mornant

OBJECTIF N° 2 :

ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

Les enfants et les jeunes doivent pouvoir être accompagnés dans toutes les étapes de leur développement, depuis les premiers pas à l'école jusqu'à leur entrée dans la vie d'adulte. Ils doivent devenir des citoyens à part entière, auteurs de leur propre vie, mais aussi acteurs du territoire où ils évoluent. Le Pays Mornantais doit aider les jeunes à surmonter les difficultés économiques, sociales et culturelles liées à notre contexte socio-économique, ceci afin de les amener à exercer pleinement leur citoyenneté.

Cet apprentissage passe par le développement de l'information, du sentiment d'appartenance et de l'implication des jeunes sur le territoire. Un projet éducatif sera partagé avec l'ensemble des acteurs de l'éducation et de la citoyenneté (parents, écoles, communes, associations...).

Une action concrète en cours :

Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) : un lieu pour tous !

Depuis 1989, La COPAMO offre un lieu convivial et anonyme ouvert aussi bien aux jeunes qu'aux parents à la recherche d'information. Le BIJ aborde le jeune dans toutes les dimensions de sa vie et l'accompagne dans sa transition vers son avenir d'adulte.

Le BIJ c'est :

- le Pass Ados : une carte qui accompagne le jeune dans ses loisirs,
- l'opération Sacs à dos : un coup de pouce

- pour organiser ses vacances,
- la bourse aux projets à vocation humanitaire,
- un point Cyb avec deux ordinateurs en accès libre et une salle multimédia (10 postes) pour les temps d'échange, les sessions d'initiation informatique ou encore les ateliers spécifiques.

Le BIJ met également à disposition de l'information telle que le classeur baby-sitting et soutien scolaire, des fichiers entreprises pour des stages de 3^{ème} d'étudiant ou un contrat en alternance et une nombreuse documentation à emprunter.

Le BIJ organise également, au bénéfice des établissements scolaires, des animations sur la découverte des différents métiers mises en place soit localement sur le Pays Mornantais, soit au sein de l'établissement ou encore au BIJ.

Une action à étudier :

Proposer le service d'éducateur de rue en milieu rural :

Les problématiques de jeunes adultes (17 – 25 ans) parfois en perte de repères, occupant l'espace public, parfois en perte de repères, parmi lesquels certains commettent des actes d'incivilité ou de délinquance nécessitent une approche spécifique impossible à réaliser avec les moyens humains actuels aussi bien au sein de la communauté de communes que dans les communes.

Pour améliorer le vivre ensemble, des solutions pourront être étudiées au bénéfice des communes qui rencontrent ces difficultés, notamment grâce aux services spécialisés d'éducateurs de rue en milieu rural.



Séjour 11/18 des Espaces Jeunes intercommunaux





OBJECTIF N° 4 :

APPORTER DES RÉPONSES ADAPTÉES POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

Comme d'autres territoires, le Pays Mornantais connaît un vieillissement de sa population. Les personnes âgées, confrontées, pour certaines, à une perte d'autonomie, doivent pouvoir trouver toutes les conditions du « bien vieillir » sur le territoire.

L'accompagnement et le maintien à domicile constituent les réponses à privilégier, afin que les aînés puissent rester le plus longtemps possible dans leur milieu, entourés de leurs proches. Pour ce faire, les équipements et services doivent travailler en coordination, afin d'offrir des services et des soins adaptés et accessibles, tenant compte de l'isolement. Une attention particulière doit être portée à la situation des aidants qui jouent un rôle capital pour le maintien à domicile.

Une action concrète en cours :

Le service de transport accompagné aux personnes en perte d'autonomie

Depuis 2010, la COPAMO propose, à l'ensemble des personnes rencontrant des problèmes passagers ou durables de mobilité, une solution de déplacement. Grâce à un véhicule adapté de 8 places avec un accompagnement particulier par les chauffeurs (de porte à porte), le service vise à faciliter les déplacements des habitants du Pays Mornantais ayant des difficultés de mobilité (courses, rendez-vous médicaux, loisirs...). Le véhicule est adapté au transport des personnes en fauteuils roulants.

Pour bénéficier du service, il suffit de réserver 72h à l'avance auprès de l'Association de Maintien et d'Aide à Domicile (AMAD) du Pays Mornantais, pour 3 € / personne, pour un trajet intra Pays Mornantais (possibilité de trajets hors Pays Mornantais sur devis).

Une action à étudier :

Développer la démarche Territoire, ami des aînés.

« Commune, amie des aînés » est avant tout un programme visant à créer un réseau de collectivités engagées dans l'amélioration du bien-être des aînés sur leur territoire. Il s'agit d'un projet de niveau international porté par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ayant pour objectif de répondre aux enjeux et attentes d'une population vieillissante.

La démarche se fonde sur l'expérience des habitants et notamment sur celle des aînés. Ceux-ci doivent en effet pouvoir faire part de leur vécu et exprimer les points forts mais aussi les points faibles de leur territoire. C'est ainsi qu'ils pourront contribuer à rendre le territoire plus favorable au vieillissement dans de bonnes conditions et concourir à un meilleur « vivre ensemble ».

C'est tout d'abord à travers la démarche expérimentale de la commune de Soucieu en Jarrest que le projet pourrait être développé grâce au partage d'expérience au sein du Comité Local d'Information et de Coordination (CLIC) et avec le soutien de la COPAMO pour faciliter son essaimage sur les communes volontaires.





► ENJEU 2

Un territoire pour entreprendre

Objectif stratégique : augmenter le nombre d'emplois sur le territoire

L'activité économique est très présente sur le Pays Mornantais. Le fort taux de création d'entreprises illustre cette situation. Le territoire conserve également une dynamique importante de l'agriculture, ce qui représente une spécificité forte sur l'Ouest Lyonnais. Le Pays Mornantais est donc un véritable territoire pour entreprendre.

Pourtant, la population croît plus vite que le nombre d'emplois. Aujourd'hui, un peu plus de 50% des 13 000 actifs travaillent à l'extérieur. Cette situation n'est pas sans poser problème : déséquilibres entre demandes et offres d'emplois et nombreux déplacements essentiellement vers la Métropole de Lyon.

D'un point de vue institutionnel, le développement économique est depuis longtemps une priorité des collectivités et en particulier de la COPAMO. Il constitue d'ailleurs l'une de ses compétences obligatoires qui vient d'être renforcée par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale pour la République (loi NOTRe).

Les stratégies économiques locales doivent à la fois capter des activités et des investissements nouveaux, mais aussi cultiver l'activité existante et le potentiel de développement d'emplois qu'elle représente. Pour ce faire, les communes et la COPAMO sont des interlocuteurs de premier rang des entreprises pour faciliter l'implantation, trouver les lieux adaptés, mettre en œuvre de nouveaux outils.

Si les activités sont aujourd'hui diversifiées, il est du devoir des élus d'anticiper l'évolution des besoins sur des secteurs nouveaux en partenariat avec les acteurs locaux, en les impliquant dans une gouvernance partagée.

Agir pour réussir

Nous aurons réussi notamment si :

- La dynamique entrepreneuriale se renforce
- Le territoire devient moins dépendant des emplois extérieurs

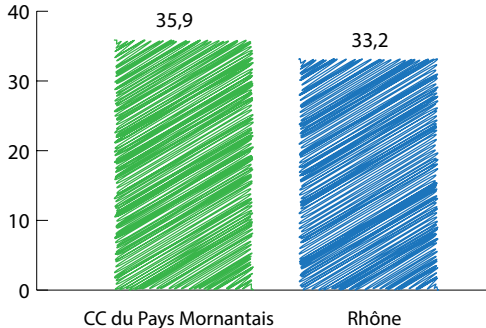
Nous évaluerons l'atteinte de ces objectifs selon trois critères principaux :

- Le taux de résidents actifs travaillant à l'extérieur diminue (passant de 82,6% à 72% en 2030)
- le taux de créations d'entreprises d'établissements progresse régulièrement (passant de 16,4 % à 17,5 % en 2030)
- le taux d'entreprises de plus de 10 ans sur le territoire progresse régulièrement (passant de 35,1% à 35,9 % à 38% en 2030)



Les clés du territoire

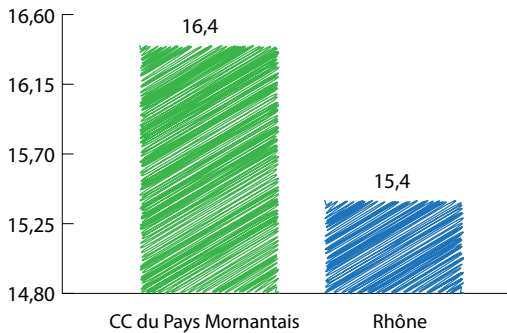
Part des entreprises de 10 ans et plus sur le territoire en 2014



En 2014, le Pays Mornantais compte 2 517 établissements actifs (source INSEE). Il connaît une réelle stabilité de son tissu économique avec une part importante d'entreprises de plus de 10 ans (35,9 % contre 33,2 % sur le département du Rhône)⁹.

Le Pays Mornantais est aussi un territoire attractif pour entreprendre avec un taux de créations d'établissements de 16,4 % (un taux élevé qui s'explique notamment par la part des auto-entrepreneurs).

La création d'établissements en 2014



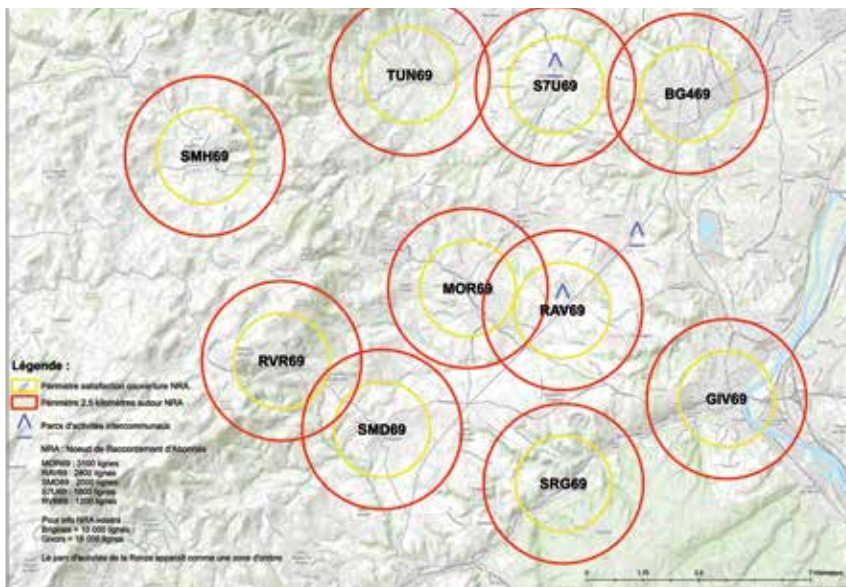
Le territoire conserve également une dynamique importante de l'agriculture ; c'est une spécificité de l'Ouest Lyonnais et ce malgré une baisse du nombre d'exploitations agricoles (677 exploitations en 1988 contre 342 en 2010¹⁰). Le secteur agricole reste un secteur économique clé puisqu'il représente 9 % des établissements actifs du territoire contre 2,6 % à l'échelle rhodanienne et 650 emplois, soit 16 % des emplois du Pays Mornantais.

Les secteurs du commerce, des services et des transports forment, quant à eux, le second pôle économique du Pays Mornantais. Ils représentent 58,2 % des établissements actifs, reflétant ainsi l'importance de l'économie présente sur le territoire.

Source Insee BPE 2014 / Exploitation Argos

Le développement de l'entrepreneuriat, de l'activité économique, de l'innovation et par conséquent du territoire passe notamment par le déploiement

du très haut débit sur l'ensemble du Pays Mornantais. Le numérique est un outil essentiel pour la gestion et le fonctionnement quotidiens et l'ouverture aux marchés. L'un des objectifs du Projet de territoire est donc d'impulser le déploiement du très haut débit sur l'intégralité du territoire d'ici 2020. C'est particulièrement important pour les entreprises du parc d'activités de la Ronze, (Cf. carte) pour lesquelles cela constitue un véritable enjeu de compétitivité.



⁹ Données INSEE, Base permanente des équipements 2014

¹⁰ Données recensement AGRESTE 2010, Ministère de l'Agriculture

Que faire ensemble ?

Un territoire pour entreprendre se doit être à l'écoute des besoins des acteurs économiques, des habitants et de leurs projets. Il s'agit d'anticiper avec eux mais aussi de proposer des solutions novatrices pour l'accueil et le développement des entreprises, pour la mise en place d'offres de services en phase avec les nouvelles formes d'économie : économie verte, économie collaborative, économie solidaire,... L'activité agricole, protégée par les mesures prises par le Pays Mornantais, doit aussi adapter ses modes

de production et de commercialisation sur un territoire où l'agriculture périurbaine a tout son sens. La COPAMO est, par les moyens propres dont elle dispose, l'échelle pertinente du développement économique. Si la Métropole de Lyon a des attraits, les acteurs économiques ont également besoin d'un environnement de qualité pour se développer : foncier adapté, cadre de vie, services numériques sont des atouts que le Pays Mornantais doit faire valoir.

OBJECTIF N° 5 :

FAVORISER LES NOUVELLES MANIÈRES D'ENTREPRENDRE

Face aux évolutions de notre société et de son économie (usage du numérique, prise en compte des enjeux de développement durable), le Pays Mornantais doit développer des stratégies innovantes et adaptées à ces changements. Pour être en phase avec le contexte économique actuel, le Projet de territoire porte une attention particulière aux nouvelles formes d'économie : économie résidentielle, économie numérique et économie verte, essentielles dans le cadre de la transition énergétique.

Une action concrète en cours :

Soutien de l'économie touristique

Pour les amateurs d'authenticité, de loisirs sportifs en espaces préservés, de promenades gourmandes et de rencontre du terroir, ... le Pays Mornantais est une destination de ressourcement. La clientèle, majoritairement citadine en provenance d'agglomérations voisines, apprécie de s'y rendre, pour un séjour de courte durée, à la journée pour les clients des points de vente directe ou pour les clubs de randonnée lyonnais ; pour le week-end, à l'occasion de regroupements familiaux ou pour une parenthèse cocooning.

Les acteurs institutionnels du tourisme que sont la COPAMO, l'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais (OTBL), l'Association de Développement du Lyonnais Touristique (ADTL) ou le Comité Départemental du Tourisme (CDT) s'efforcent de soutenir et promouvoir la dynamique des acteurs économiques et touristiques locaux qui contribuent à rendre le Pays Mornantais attractif et à développer sa notoriété.

Ainsi, l'ADTL, dont la COPAMO est membre, coordonne la réalisation par l'OTBL de produits touristiques clés en main à destination des groupes avec par exemple, la visite du patrimoine médiéval et antique de Mornant, un repas dans un restaurant gastronomique à Taluyers et la visite d'un caveau des Coteaux du Lyonnais.

De même, le soutien apporté par la COPAMO à l'OTBL permet à ce dernier d'animer le réseau des professionnels, notamment celui des hébergeurs, constitué d'une trentaine de structures représentant 670 lits et environ 28 300 nuitées (en 2014).

Une action à étudier :

Proposer des solutions de coworking

Dans un contexte de pénurie de foncier, afin d'accompagner les jeunes entreprises dans leur développement et aussi limiter les déplacements quotidiens, il s'agira de faciliter la création d'espaces de coworking. Ainsi, ce nouveau mode d'organisation du travail basé sur un lieu de travail partagé, mis en place dans le but de favoriser les échanges et les synergies entre les entrepreneurs ou des salariés, constitue une alternative intéressante à la solitude et à l'isolement qu'engendre le développement d'une activité ou la réalisation de travaux chez soi et permet d'éviter, dans un premier temps, la location de locaux classiques qui requiert un budget plus important. Cette nouvelle organisation du travail est notamment en phase avec les valeurs des jeunes entrepreneurs qui apprécient ce type d'environnement collaboratif, l'enrichissement mutuel et les associations de compétences qui favorisent leur motivation et la productivité.



OBJECTIF N° 6 :

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION ET LA MUTATION DU MODÈLE AGRICOLE

La place de l'agriculture dans le Pays Mornantais est importante et a connu des évolutions structurales, comme la diminution du nombre d'exploitations ou l'augmentation de la surface agricole cultivée par exploitation. Le territoire s'est doté d'une politique ambitieuse de protection des espaces agricoles, plus de 80% ont été classés en PENAP (Protection des Espaces Naturels Agricoles et Périurbains). Les terres agricoles sont ainsi sécurisées pour les 30 ans à venir.

Il reste à assurer l'entretien et la réparation du système d'irrigation, clef de voute de l'activité agricole, et qui aujourd'hui a plus de 40 ans.

Il s'agit en complément de créer les conditions favorables à l'utilisation des terres (en incitant des propriétaires à la location à des agriculteurs). Le Projet de territoire s'engage à accompagner les exploitants agricoles dans l'évolution de leurs modèles économiques : diversification des productions, valorisation du terroir, conversion vers des modèles respectueux de l'environnement, commercialisation directe, actions en groupe, anticipation des transmissions,...

Une action concrète en cours :

Accompagner les projets collectifs d'adaptation économique des exploitations dans le cadre du programme PENAP/Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)

Afin de développer l'activité agricole sur le périmètre PENAP, un programme d'actions a été défini par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL). Il s'agit d'un cadre pour accompagner les professionnels (agriculteurs, groupements agricoles, collectivités, organisations professionnelles agricoles, associations et entreprises) dans leur projet de développement et a pour objectif de :

- préserver et optimiser le foncier agricole et environnemental,
- favoriser l'installation d'agriculteurs et le renouvellement des générations,
- soutenir les projets économiques structurants et la valorisation des produits locaux,
- accompagner l'adaptation économique des exploitations,
- encourager les pratiques agricoles durables, diversifiées et la qualité de l'agriculture,
- améliorer les conditions de travail des agriculteurs et favoriser une organisation collective.

Consciente de l'importance de ces objectifs, la COPAMO s'est engagée dans la démarche à travers 3 axes :

- un engagement financier complémentaire sur des projets portés par des acteurs du territoire répondant aux objectifs fixés par la COPAMO (mesures agri-environnementales et climatiques, projet bio et eau, kits biodiversité, ...),
- un accompagnement au montage de projets auprès des professionnels,
- la réalisation de projets tels que la revalorisation des friches agricoles, l'amélioration des conditions de circulation des engins agricoles et l'aide à la transmission hors-cadre familial.

Une action à étudier :

Développer les circuits alimentaires avec la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon constitue un véritable pôle de consommation pour l'agriculture du Pays Mornantais, avec lequel il est nécessaire de renforcer les liens. Si l'objectif de développement de points de vente collectifs a été atteint, il s'agira de penser à la systématisation de l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques et locaux et développer la vente en ligne pour le consommateur de la Métropole.



OBJECTIF N° 7 :

PROPOSER DES CONDITIONS MODERNES D'ACCUEIL DES ENTREPRISES ET ADAPTÉES À NOS VILLAGES

Le Pays Mornantais est un territoire attractif pour les entreprises. Pour conserver cette dynamique, il faut favoriser l'installation de nouvelles entreprises et le développement de celles qui s'y trouvent déjà. Dans cette perspective, il est nécessaire d'ajuster la politique foncière du territoire pour densifier et étendre les parcs d'activités existants.

Les actions visant à développer le très haut débit doivent également être soutenues. Le développement de l'économie de proximité, lié aux préoccupations environnementales et à la nécessité de capter les ressources au niveau local, implique une attention particulière vis-à-vis des activités dans les centres-bourgs.

Une action concrète en cours :

Soutien à l'économie de proximité (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce FISAC)

En 2013, le Comité Technique d'Urbanisme Commercial (COTUC), instance composée de la COPAMO, des 16 communes membres, de l'Association des Commerçants et Artisans de Proximité (CAP) ainsi que des consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie – CCI et Chambre des Métiers et de l'Artisanat – CMA), s'est doté d'un schéma de développement commercial. Celui-ci définit une stratégie de développement ainsi qu'un programme d'actions, porté par le fonds d'aide à l'artisanat, aux commerces et aux services (FISAC).

Ce programme est rentré, depuis 2015, dans sa phase opérationnelle grâce à la mobilisation du réseau des acteurs économiques sur les thématiques suivantes :

- modernisation, rénovation des entreprises : outils de production, mise en accessibilité, sécurisation des espaces de ventes,
- aménagement du Pays Mornantais : mise en place d'aménagements urbains facilitant un accès optimisé aux commerces (stationnement, étude sur l'accessibilité, signalétique),
- développement de pratiques et de services innovants : nouvelles technologies, livraison, étude sur les hameaux d'entreprises et sur l'implantation d'une halle commerciale à Soucieu en Jarrest,
- accompagnement auprès des entreprises et des communes : actions pour la transmission et la reprise d'activités, protection des locaux commerciaux,
- promotion et animation auprès des consommateurs : mise en place d'outils de communication, action en faveur des nouveaux arrivants, création d'opérations d'animation et de fidélisation auprès des consommateurs.

Une action à étudier :

Développer le Très Haut Débit (THD) pour les entreprises

Fournir l'accès au THD aux entreprises constitue un véritable enjeu pour l'attractivité du territoire et donc le développement de l'emploi local. Il s'agit en particulier de penser le développement des parcs d'activités économiques afin de permettre aux entreprises de gagner en productivité : permettre le transfert des fichiers lourds, développer la fiabilité du réseau, diminuer les déplacements chronophages, accéder au cloud computing, ...







► ENJEU 3

Vers un territoire à énergie positive

Objectif stratégique : Inscrire le territoire dans la transition énergétique

Les questions du réchauffement climatique, des différents types de pollution, de la raréfaction des matières premières et de l'énergie sont devenues des préoccupations essentielles en raison de leurs impacts humains, économiques et environnementaux. La COPAMO s'est déjà engagée dans le précédent Projet de territoire sur la voie du développement durable. Face à ces nouveaux défis, cette orientation doit être amplifiée et de nouveaux moyens doivent être mis en œuvre.

Pour se traduire en actes concrets, le développement durable, la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique doivent s'ancrer dans la réalité de chaque jour et de chaque village. Relever de tels enjeux globaux repose sur des liens sociaux forts et sur le rassemblement des énergies créatrices d'un territoire.

Partant du diagnostic réalisé en 2015, tant au niveau de la politique intercommunale que des actions des communes, le Projet de territoire définit les directions à suivre localement se traduisant en actions sur les leviers essentiels que sont les économies de matières premières et d'énergie, la production d'énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité.

Ce projet est construit à la dimension du Pays Mornantais, dans le cadre de partenariats plus larges, régionaux et nationaux et avec les acteurs économiques et sociaux. Il affirme le rôle des communes comme piliers du développement durable en prise directe avec les besoins des habitants et pouvant promouvoir des évolutions de pratiques et de modes de vie. Il affirme également le rôle de la COPAMO, d'animation et de création de synergies à l'échelle de proximité.

Agir pour réussir

Nous aurons réussi notamment si :

- les consommations énergétiques sur le territoire diminuent
- la production locale d'énergies renouvelables augmente

Nous évaluerons l'atteinte de ces objectifs selon deux critères principaux :

- Diminution de la consommation finale d'énergie par habitant (transports, activités, services, administration, économie, agriculture et secteur résidentiel)
- Progression de la production d'énergie par des ressources renouvelables (passant de 10% à 20% en 2030)



Les clés du territoire

Territoire rural, le Pays Mornantais bénéficie avant tout d'un cadre de vie préservé. Sur les 158 km² que compte le Pays Mornantais, près d'un tiers de l'espace est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2. Ces espaces sont répartis sur le bassin versant du Bozançon (11,3 km²) et sur le plateau mornantais (40,4 km²).

Le territoire compte également 11 espaces classés en ZNIEFF de type 1 (zone humide et landes de Montagny, vallée du Garon, etc.) répartis sur 18 km², huit espaces naturels classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) et un espace visé par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des landes et prairies humides du Plateau de Montagny.

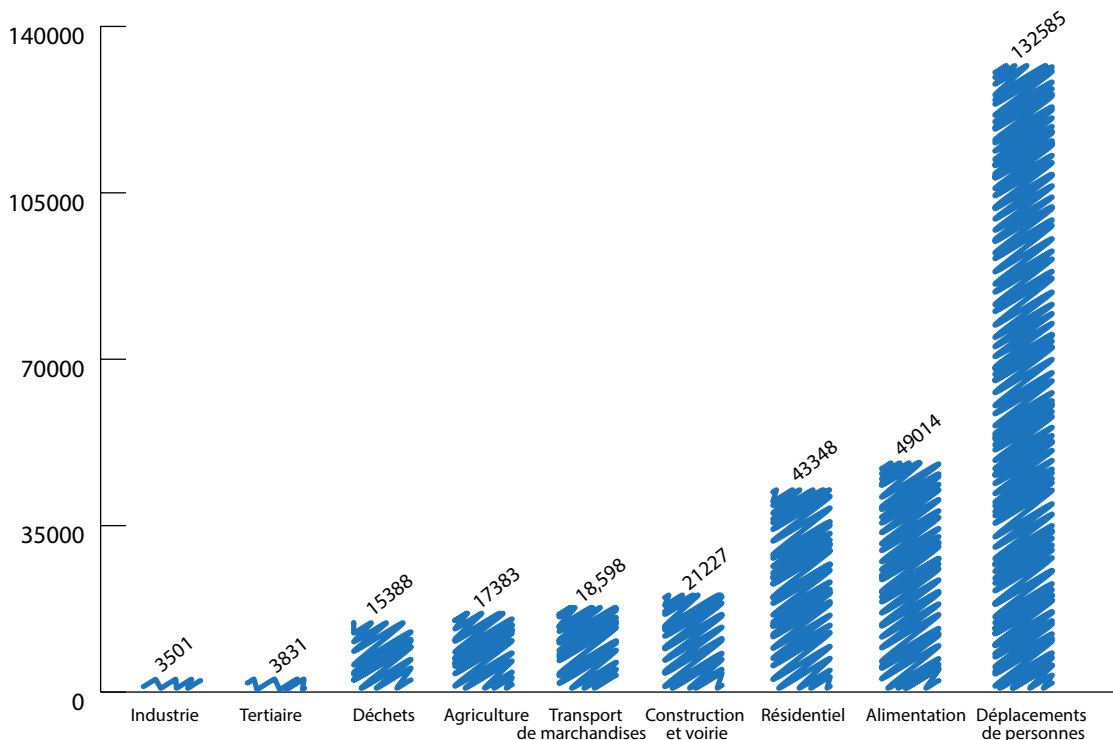
Bien que préservé, le territoire n'en reste pas moins sensible et menacé par les pollutions. Il est fortement émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES). Cette préoccupation a déjà donné lieu à des engagements dans le précédent Projet de territoire. Il est nécessaire d'amplifier les actions dans ce domaine et mettre en œuvre de nouveaux moyens.

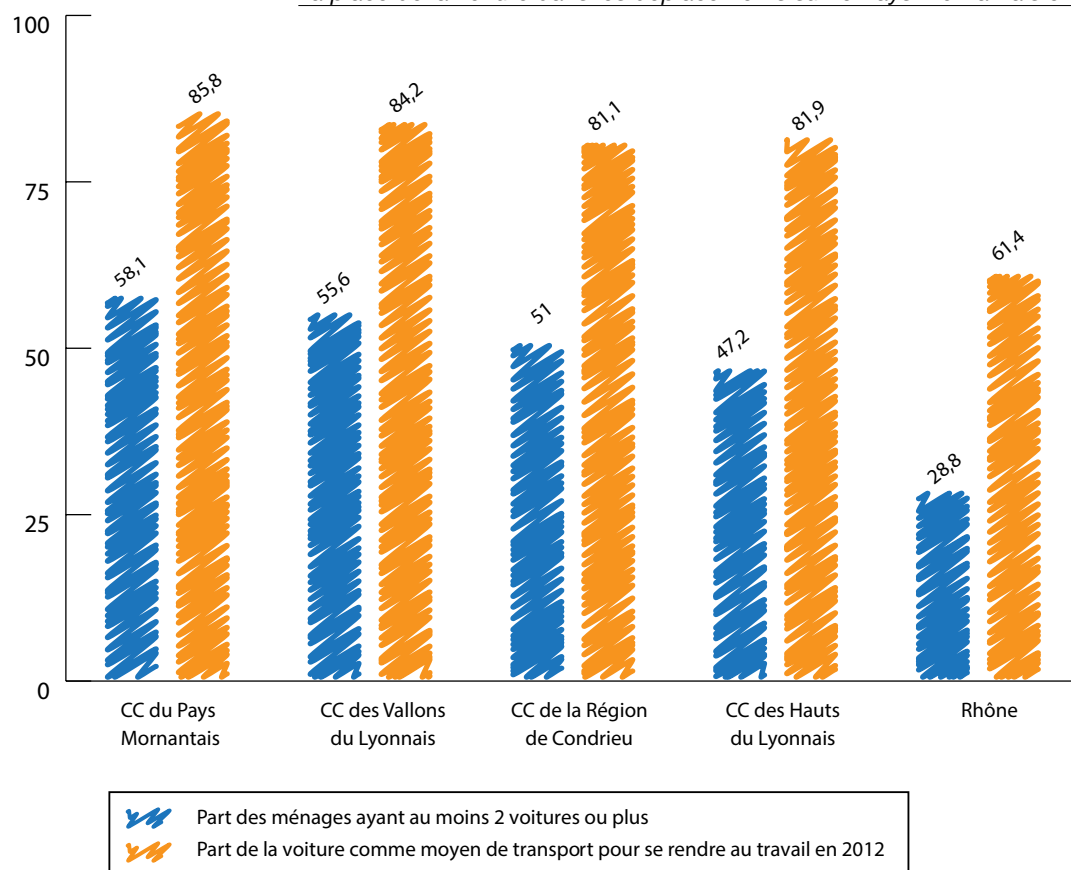
Le déplacement des personnes est le principal secteur émetteur de GES. Il représente près de 43 % des émissions du territoire, chiffre significatif puisque sur le reste de l'Ouest Lyonnais, le déplacement ne représente que 30 % des émissions totales.

Si les déplacements sont un facteur important d'émission de GES sur le territoire, ceci s'explique en grande partie par le fait que près de 82,6 % des actifs habitant sur le Pays Mornantais travaillent en dehors de leur commune de résidence. Plus d'un ménage sur deux dispose de 2 voitures ou plus (contre 28,8 % sur le département du Rhône). La voiture individuelle occupe une place importante dans les déplacements domicile-travail.

Le développement de modes de transports alternatifs (covoiturage, vélos électriques, voire transports en commun,...), d'aménagements (parking covoiturage, pistes cyclables,...) est un enjeu fort qui permet de répondre aux besoins de déplacements des habitants et à la problématique du réchauffement climatique et de la pollution de l'air.

Répartition par postes des émissions de GES sur le Pays Mornantais (t Co2e)





La consommation énergétique est importante sur le territoire notamment dans le secteur des transports et du résidentiel. Elle représente un coût évalué à 39 millions d’euros, en 2014, sur le Pays Mornantais, et qui devrait atteindre 45 millions d’euros d’ici 2024 ; c’est un enjeu économique. Alors que 11 % de l’énergie consommée provient aujourd’hui de sources renouvelables locales, la diversification des sources de production énergétique, notamment par les énergies renouvelables (bois, bio-masse, solaire, éolien) constitue un enjeu important. Mais cela ne sera pas suffisant pour assurer la transition énergétique sur le territoire. Le Pays Mornantais doit promouvoir la sobriété énergétique en investissant dans la rénovation thermique des bâtiments publics et privés afin que la consommation énergétique diminue durablement.

Que faire ensemble ?

La transition énergétique est en marche au niveau national et international. Les collectivités en sont des acteurs majeurs reconnus et les communes y participent activement. Des actions pour tendre vers la sobriété énergétique se mettent en place, de l’isolation des bâtiments publics à l’extinction des luminaires la nuit.

Une dynamique émerge dans la société civile au travers d’actions concrètes de citoyens ou du développement d’une filière économique verte. Il s’agit de mettre en valeur et de soutenir ces actions afin de créer des effets de « boule de neige » sur un territoire à échelle humaine.

La transition énergétique prend en compte deux orientations d’actions :

- la sobriété énergétique (économies d’énergie et efficacité énergétique). Les deux secteurs les plus émetteurs de GES étant le secteur de l’habitat et de la mobilité, c’est là que doivent se porter les efforts.
- le développement des énergies renouvelables, sources d’énergie plus respectueuses de l’environnement et du climat, d’une plus grande autonomie financière et de créations d’emplois. Le Pays Mornantais doit contribuer à leur développement.

Anticiper le changement climatique, c’est aussi préserver la biodiversité, soutenir la conversion de l’agriculture, développer les circuits courts, faire évoluer nos modes de production et de consommation pour tendre vers un territoire Zéro déchets ...



OBJECTIF N° 8 :

DÉVELOPPER LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un soutien particulier devra être apporté au développement de l'énergie solaire, principal gisement sur le Pays Mornantais tout en veillant à la diversité des autres ressources : éolien, géothermie, bois-énergie, méthanisation...

La croissance des énergies renouvelables passe par la création de nouvelles filières économiques, dites « vertes », créatrices d'emplois sur le territoire.

Enfin, produire de l'énergie localement aura un impact économique important en diminuant la facture énergétique et en dégagant des marges financières.

- la création de 5 puits de lumière naturelle au-dessus des bassins pour diminuer la consommation de l'éclairage artificiel,
- l'utilisation pour le traitement de l'air d'une pompe à chaleur qui récupèrera les calories de l'air sortant pour préchauffer l'air neuf entrant,
- la biénergie (70% bois et 30 % gaz) avec une chaudière à bois comme source principale de chauffage, permettant de diviser par 4 la consommation de CO₂ par an).

Une action concrète en cours :

Les Bassins de l'Aqueduc, une construction respectueuse de l'environnement

Ouvert au public à l'automne 2015, le centre aquatique de la COPAMO, Les Bassins de l'Aqueduc, constitue un équipement remarquable en matière de respect de l'environnement :

- le traitement des eaux par filtration à l'aide de billes de verre permet d'économiser jusqu'à 1 500 m³ d'eau /an, de diminuer la consommation de chlore et la présence de chloramine pour apporter un meilleur confort aux usagers,
- l'installation d'une cuve spécialement réservée à la récupération des eaux de pluies pour l'arrosage des espaces verts,

Une action à étudier :

Promouvoir la production d'énergie photovoltaïque

Le photovoltaïque représente une réserve énergétique importante sur le Pays Mornantais du fait de la proportion importante notable de maisons individuelles ainsi que des conditions d'ensoleillement. Le potentiel sur toiture (30% de toitures équipées soit 700 000m²) représente 126 GWh/an. De plus, certaines zones présentent des intérêts particuliers comme les parcs d'activités économiques.

La rentabilité, assurée par l'augmentation du prix de l'électricité, devrait être atteinte d'ici 2020, sans mécanisme de soutien (atteinte de la parité réseau pour le segment des installations sur les toitures résidentielles). Aussi, l'énergie la plus accessible sur le Pays Mornantais est le photovoltaïque, à développer massivement, sur les bâtiments publics, les parkings, dans les zones d'activité et par l'accompagnement de projets participatifs d'investissements citoyens. Il s'agira de réfléchir au développement de la filière de production et d'installation et de recyclage.



Les bassins de l'Aqueduc - Centre aquatique intercommunal

OBJECTIF N° 9 : PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La réduction des consommations énergétiques a déjà été amorcée par les communes. Il faut continuer sur cette dynamique et renforcer les actions déjà existantes. Les plus gros gisements d'économies se situent aux niveaux du secteur résidentiel et des déplacements. L'accélération de la rénovation énergétique du bâti ancien et l'amélioration des performances énergétiques des systèmes de chauffage sont des sources d'économies importantes. L'évolution des pratiques quotidiennes de tous aura un impact fort.

Sur le Pays Mornantais la sobriété énergétique passe également par le développement des filières agroalimentaires locales et/ou biologiques, des circuits courts s'appuyant sur une agriculture très présente.

Une action concrète en cours :

Participation à la rénovation thermique des bâtiments publics et privés

La COPAMO soutient financièrement l'intervention de ses communes membres en matière de transition énergétique grâce à l'attribution de fonds de concours. Ainsi, deux fonds de concours sont constitués depuis 2016 en faveur :

- des équipements municipaux en systèmes de régulation, de programmation et de comptage des fluides,

- de l'installation de systèmes solaires thermiques ou photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

En outre, depuis 2008, la communauté de communes s'est engagée dans une politique active dans le domaine de l'habitat en adoptant son premier Programme Local de l'Habitat (PLH). Celui-ci a été révisé en 2014 et cette deuxième édition du PLH poursuit les aides déjà mises en place.

Dans ce cadre, les élus ont souhaité pérenniser les actions en faveur de l'amélioration des logements privés par des aides attribuées directement aux particuliers. Ces aides se font grâce au Programme d'Intérêt Général (PIG) du Pays Mornantais, signé entre l'Etat, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la COPAMO et permettent ainsi aux propriétaires bailleurs comme occupants, sous réserve de conditions de ressources, de bénéficier d'un réel effet de levier pouvant aller, tous financeurs confondus, jusqu'à une prise en charge financière de plus de 70% pour les travaux de rénovation ou de construction visant à l'amélioration thermique du logement.

Une action à étudier :

Créer un conseil en rénovation énergétique pour tous

La COPAMO proposera de développer un service de type plateforme locale de rénovation énergétique, en partenariat avec le parc éco-habitat et le SOL. Ce service comprendra trois volets : accompagnement des particuliers vers des rénovations de leur habitat au niveau BBC (bâtiment Basse Consommation), formation des artisans aux nouveaux modes de rénovation, informations au secteur financier.

On estime à 200 par an, le nombre de logements à rénover sur la territoire de la COPAMO. Ce service représentera un levier pour permettre le maintien et le développement de l'activité économique locale.



OBJECTIF N° 10 : **PROMOUVOIR L'ÉCO-MOBILITÉ**

Sur le territoire, les déplacements, notamment l'utilisation d'un véhicule personnel, sont facteurs de pollution et de moindre qualité de vie. C'est un enjeu complexe à traiter car cela touche à la vie familiale, sociale et professionnelle. Il faut agir en partenariat sur l'aménagement du territoire pour favoriser les transports en commun et les modes de déplacements alternatifs. Développer l'« éco-mobilité », c'est promouvoir des modes de déplacements doux, les transports en commun et l'utilisation de véhicules propres. Dans ce cadre, le recours au covoiturage est à encourager.

Une action concrète en cours :

Promouvoir les pratiques de covoiturage

Une voiture à plusieurs, un bon plan !

Le covoiturage consiste à partager son véhicule personnel avec d'autres usagers pour effectuer un trajet en commun.

C'est une solution économique, écologique et conviviale pour les trajets quotidiens qui permet à la fois de réaliser des économies (entre 1 000 à 2 000 € / an) et diminuer les bouchons et la pollution de l'air.

Le Pays Mornantais s'affiche sur la plateforme régionale de covoiturage à l'adresse à l'adresse suivante : www.covoiturage-rhone.fr/vers/copamo.

Afin de permettre le développement des pratiques de covoiturage, les communes se sont engagées aux côtés de la COPAMO dans une opération de repérage de leurs aires de covoiturage qu'il restera à identifier grâce à une signalétique harmonisée et spécifique.

Une action à étudier :

Favoriser l'utilisation du vélo

D'ores et déjà engagées dans le développement des cheminements doux, grâce à la mise en place des fonds de concours permettant la réalisation d'équipements de voirie cyclables ou avec l'achat de vélos électriques, les communes et l'intercommunalité pourront s'attacher à améliorer les liaisons cyclables entre les villages (projet de liaisons cyclables à intégrer dans les projets de PLU) ou encore les cheminements utilitaires internes aux villages.



Animation « Bougeons autrement » 2011

OBJECTIF N° 11 : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ EN TOUT LIEU

La préservation de la biodiversité est un enjeu partagé par les acteurs du territoire. Les espaces naturels agricoles sont désormais protégés d'une urbanisation excessive par les PENAP. Les élus du territoire ont développé une politique de gestion des espaces naturels sensibles efficiente.

Il s'agit d'étendre cette prise de conscience dans tous les lieux, à tous les citoyens, des jardiniers amateurs aux urbains. Afin de préserver la biodiversité, il conviendra de prendre en compte les évolutions des pratiques agricoles, les mutations urbanistiques, ainsi que les changements des modes de vie.

Une action concrète en cours :

Gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Depuis 1995, la COPAMO avec le soutien du Conseil départemental du Rhône, intervient dans la mise en place d'actions de gestion et de protection de trois ENS du Pays Mornantais :

- actions et suivis,
- sensibilisation et éducation à l'environnement,
- organisation de la fréquentation et signalétique adaptée (par exemple, une étude d'interprétation commune aux ENS du plateau de Montagny et du Vallon du Bozançon a débouché sur la mise en place de circuits d'interprétation ainsi que sur l'aménagement d'un réseau sentiers du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée - PDIPR).



Ainsi, en collaboration avec les communes et les partenaires (Office Nationale des Forêts – ONF, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels – CREN), un Comité de suivi de chaque ENS propose un plan de gestion pluriannuel.

A titre d'exemple, celui du Plateau Mornantais a été révisé dans le cadre d'une large concertation, en 2014, réunissant agriculteurs, élus, naturalistes et randonneurs et a permis de faire ressortir les objectifs suivants :

- préservation du patrimoine naturel et paysager
- organisation de l'accueil du public et sensibilisation

qui se sont traduits par les actions du plan de gestion suivantes :

- mise en œuvre de Mesures Agri-Environnementales Territoriales (MAET)
- mise en œuvre d'équipements d'interprétation,
- restauration du marais de Morlin,
- opérations de réouverture de friches et de landes,
- sensibilisation des scolaires,
- mise en place de sentiers de découverte.

Une action à étudier :

Accompagner les jardiniers amateurs sur des pratiques respectueuses de l'environnement

Les pratiques de jardinage des habitants ne sont pas toujours respectueuses de l'environnement. Certains produits sont dangereux pour la santé et l'environnement. Ils se retrouvent dans les milieux aquatiques et dans l'eau potable. D'autres pratiques culturelles déséquilibrent les sols ou favorisent l'érosion.

Aussi, il s'agira de favoriser le compostage, le paillage, la récupération de l'eau de pluie, les techniques de travail du sol, l'utilisation de plantes couvrantes, d'engrais verts,... par la sensibilisation des habitants, l'échanges de pratiques, la création d'un réseau notamment.





► ENJEU 4

Un territoire de villages en réseau

Objectif stratégique : Agir en réseau pour renforcer l'identité et la solidarité de notre territoire

Entre ville et campagne, le Pays Mornantais bénéficie d'un cadre de vie de qualité. Des valeurs communes et une agriculture encore très présente signent une identité « agri-culturelle ». La diversité paysagère et la structuration du territoire en villages qui possèdent chacun leur identité propre renforcent le sentiment d'appartenance. Ces villages ont aussi appris à fonctionner de manière solidaire constituant un modèle de développement à préserver : le réseau de villages.

On ne consomme plus, on n'habite plus et surtout on ne travaille plus nécessairement au même endroit. Le rapport de l'habitant au territoire change, il fonctionne autant dans des réseaux pluriels que dans la proximité. Pour répondre à ces nouveaux besoins, les villages du Pays Mornantais se rapprochent, échangent et coopèrent. Les communes ne restent pas isolées et, entre elles, avec le soutien de l'intercommunalité si besoin, créent des liens à géométrie variable pour assurer des services de proximité diversifiés, gage de la vitalité des villages et force du Pays Mornantais.

Pour maîtriser notre destin, profitons de ce fonctionnement solidaire local, ancré dans les pratiques de chacun, pour rechercher des coopérations avec les espaces voisins que sont la Métropole de Lyon et les autres intercommunalités.

Agir pour réussir

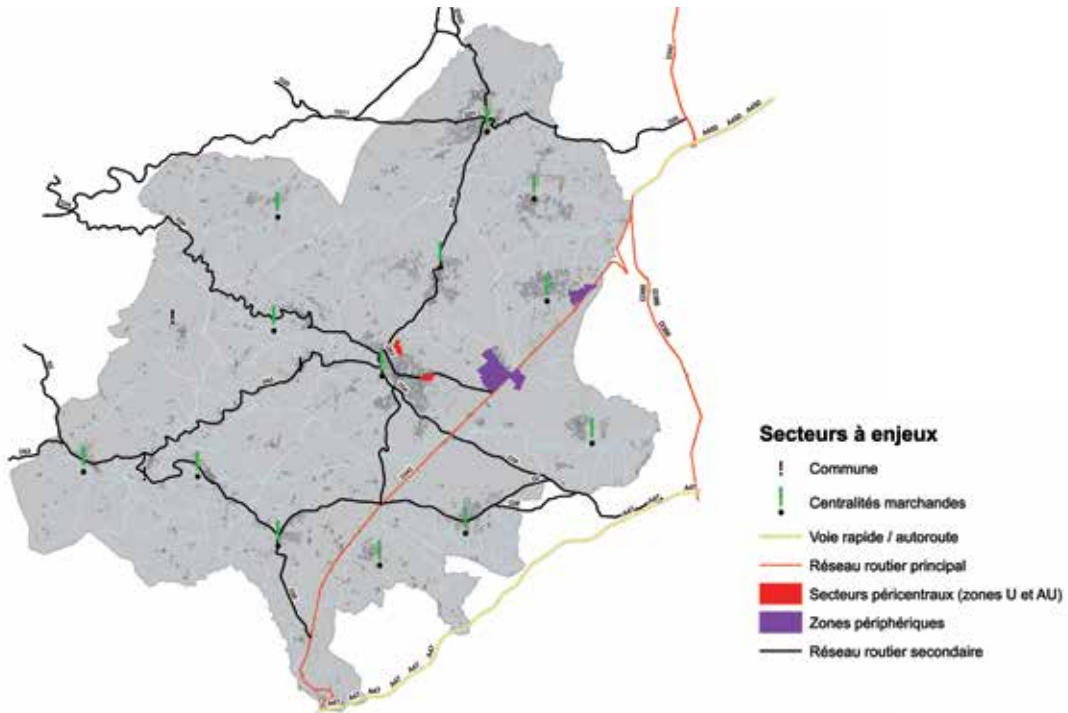
Nous aurons réussi notamment si :

- la consommation de l'espace progresse moins vite que la population
- l'évolution de l'urbanisation est répartie sur tous les villages du Pays Mornantais
- les services sont facilement accessibles pour tous

Nous évaluerons l'atteinte de ces objectifs selon deux critères principaux :

- l'évolution de la « tache urbaine » concerne tous les villages dans la même proportion
- le niveau de satisfaction vis-à-vis des services augmente régulièrement (grâce aux enquêtes de satisfaction réalisées)

Les clés du territoire



Le territoire cherche à se développer de manière harmonieuse en s'appuyant sur une armature existante. Il dispose de deux polarités de niveau 2¹¹, Mornant et Soucieu-en-Jarrest qui, par leurs services rayonnent au-delà de leurs limites géographiques. Les communes de polarités 3 et 4 proposent également des services de proximité, elles s'articulent en réseau dans une logique de complémentarité.

Chaque village possède une identité propre, distincte de celle de son voisin. Une identité « affective », constituée d'un patrimoine hérité important, que ses habitants ont à cœur de préserver, contribuant à la cohésion sociale. La préservation des villages du Pays Mornantais est donc importante. Elle doit ainsi permettre de conserver des villages « écrins », avec des couronnes vertes, agglomérés autour du bourg-centre, appelés à se développer tout en préservant le lien social qui se tisse entre les habitants.

Fort de cette structuration villageoise entrecoupée par des continuités écologiques (trames vertes et bleues), le Pays Mornantais est façonné par son paysage, les monts, les coteaux ; l'agriculture confortant une véritable identité paysagère.

¹¹ Polarité 2 : pôles d'accueil émergents disposant d'une bonne desserte (actuelle et future) en transports collectifs et de services structurés.

Le réseau de villages constitue un modèle de développement évitant la conurbation, ceci grâce à des documents d'urbanisme qui préservent de l'étalement urbain.

La construction de logements se fait principalement sur les communes de Mornant, Soucieu-en-Jarrest, Saint-Laurent-d'Agy et Taluyers, qui totalisent près de 63 % des constructions neuves sur la période 2010-2014 (données SITADEL). La prise en compte du réseau de villages permet d'améliorer l'accueil des nouvelles populations et de conserver l'identité du territoire.

Par ailleurs, la construction de logements individuels groupés ou collectifs représente 54 % des constructions neuves sur l'ensemble du territoire. Cette caractéristique permet de préserver les espaces agricoles, naturels, paysagers.

Dans les domaines culturels et sportifs, la notion de réseau est aussi une réalité. Ainsi, la COPAMO a développé un réseau de bibliothèques afin d'articuler les 16 bibliothèques et la médiathèque départementale du Rhône. Le territoire offre également une saison culturelle riche et variée, au sein de l'Espace Culturel Jean Carmet. Enfin, il se structure aujourd'hui dans le domaine des sports et des loisirs avec l'ouverture du centre aquatique intercommunal : les Bassins de l'Aqueduc.

Que faire ensemble ?

Faire vivre un territoire de villages en réseau consiste d'abord à s'assurer que les politiques d'urbanisme soient respectueuses de la qualité paysagère et de l'environnement. En même temps, il faut que le territoire puisse s'adapter aux nouveaux modes de vie, aux nouveaux besoins économiques et sociaux. Le renouvellement de population interroge constamment les politiques ainsi que les équilibres du territoire. Pour cela, le Pays Mornantais maintient une veille permanente et continue de s'adapter.

OBJECTIF N° 12 : RÉUSSIR L'INTÉGRATION DES POPULATIONS NOUVELLES

Le Pays Mornantais attire chaque année de nouveaux habitants. Cette arrivée se traduit par l'apparition de nouveaux besoins économiques et sociaux liés aux modes de vie. Le territoire se doit d'apporter la meilleure réponse possible à ces besoins, en termes de logements, d'équipements et de services, afin de faciliter l'intégration des nouveaux habitants et leur sentiment d'appartenance. Une information structurée sur l'offre de services communale, intercommunale et associative est indispensable pour permettre leur accueil dans de bonnes conditions.

Une action concrète en cours :

Diversification de l'habitat pour davantage de mixité sociale

Pour répondre aux besoins en logements de l'ensemble de la population et assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements, la COPAMO a élaboré un premier Programme Local de l'Habitat (PLH) dont les actions se sont étalées de 2008 à 2013. Adopté le 8 juillet 2014, le second PLH sera actif jusqu'en 2020 pour apporter aux habitants des solutions de logements diversifiées et financièrement accessibles et permettre un parcours résidentiel complet. Il doit également concourir au développement qualitatif et durable de l'offre de logements.

Le PLH se traduit notamment par des aides directes pour faciliter l'acquisition d'un premier logement par les jeunes ménages, pour soutenir les propriétaires dans l'amélioration de logements anciens, pour inciter les habitants à rendre leur logement performant ou encore adapter des logements aux besoins des personnes âgées et (ou) handicapées.

Dans le cadre de son second PLH, l'objectif de la

Le fonctionnement en réseau au service de la cohésion sociale prend plusieurs formes : le développement de liens économiques et sociaux possibles grâce à un schéma structurant des voiries et des déplacements, la recherche de l'optimisation des services entre communes et avec la COPAMO pour une meilleure efficacité, les coopérations entre communes pour renforcer leur attractivité propre et réciproque, une complémentarité de l'offre de services des villages avec les pôles dynamiques que sont Mornant et Soucieu en Jarrest, une offre culturelle importante qui s'ouvre « hors les murs » favorisant les échanges entre habitants.

COPAMO est ambitieux puisque ce sont près de 333 logements sociaux qui doivent être financés entre 2014 et 2019.

Une action à étudier :

Veiller au développement des villages dans le respect de leur identité.

Le village : une unité de vie. L'aménagement du village joue un rôle important dans la préservation du lien social entre les habitants. Il favorise le bien vivre ensemble, c'est un exercice de proximité.

Le projet de rénovation urbaine en Pays Mornantais est sensible car chaque village possède une identité propre, distincte de celle de son voisin. Cette identité est « affective » ; le patrimoine que les habitants ont à cœur de préserver contribue ainsi à la cohésion sociale.

Le village « écrin » avec une couronne verte, qui s'est aggloméré autour de l'église représente une identité à préserver en analysant les volumétries, les hauteurs, les densités afin de renouveler le village sur lui-même (les façades ne constituent pas les seuls marqueurs rendant chaque village unique). La diversification des formes architecturales permettra, quant à elle, de développer les services et de préserver la qualité de vie.

Aussi, et afin d'accompagner le développement des villages dans le respect de leur identité, il s'agira de mutualiser les expériences afin de préserver ce maillage fonctionnel et visuel, identifiable en lisière de la Métropole de Lyon et ce, grâce à un partenariat à constituer avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui accompagnera les 17 collectivités dans la rénovation de leur urbanité rurale.



OBJECTIF N° 13 :

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ET L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE AUTOUR DU RÉSEAU DES VILLAGES ET DES PÔLES DE SERVICES MORNANT ET SOUCIEU EN JARREST

Le Projet de territoire a une vocation politique et stratégique, visant à développer la solidarité à l'échelle du Pays Mornantais. Le réseau est constitué d'un ensemble de villages dont les interrelations sont capitales pour son existence même. Il repose sur un développement équilibré entre espaces résidentiels, espaces économiques, agricoles et naturels. En assurant un bon maillage de services à des échelles complémentaires, il conduit à un développement équilibré, permettant de répondre de manière optimisée aux besoins des habitants de l'ensemble des villages. Ce maillage s'appuie sur la consolidation de deux pôles de services au sud et au nord du territoire autour des communes de Mornant et Soucieu-en-Jarrest.

Une action concrète en cours :

Le schéma directeur de voirie (SDV)

Véritable capital patrimonial, le réseau routier du Pays Mornantais (avec près de 350 km et 900 voies communales) nécessite une politique d'aménagement et d'entretien adaptée aux enjeux du territoire afin de répondre aux défis d'aujourd'hui et d'anticiper ceux de demain. Conscients que l'enjeu des déplacements au sein du Pays Mornantais est prioritaire pour la vitalité des villages, les élus communaux et intercommunaux ont élaboré le SDV en 2015.

Le SDV, véritable outil de planification des opérations de voirie à l'horizon 2020 et au-delà, permet à la COPAMO de réaffirmer sa volonté :

- de conserver durablement et mettre en valeur son patrimoine viaire,
- d'organiser l'accessibilité, la desserte du Pays Mornantais, voisin de la Métropole de Lyon,
- de valoriser l'accès aux services à la population par des aménagements de qualité.

Il permet d'assurer un développement équilibré. En conséquence, les travaux ne sont pas corrélés seulement aux seuls enjeux locaux, mais aussi aux fonctionnalités des voies. Ainsi, la structuration du réseau définie dans le SDV repose sur :

- le réseau structurant de niveau 1 assurant les principales liaisons,
- le réseau inter-quartiers, inter-hameaux de niveau 2 assurant les connections du territoire,

- le réseau d'accompagnement de niveau 3 privilégiant la desserte locale.

Le schéma constitue un cadre de référence pour établir une programmation de travaux intégrant et coordonnant les différents projets engagés ou en gestation. Pour cela, il s'appuie principalement sur les orientations d'aménagement définies par les communes notamment dans leur PLU, mais aussi sur les documents d'orientation de tous les partenaires (Conseil départemental notamment). À plus longue échéance, après l'indispensable effort de remise en état du patrimoine, il s'intégrera à une démarche plus globale afin de renforcer la coordination entre les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et celle des déplacements.

Une action à étudier :

Lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Rénovation Urbaine (OPAH-RU)

De par leur histoire, leur localisation et leur niveau d'équipements, les communes de Mornant et Soucieu-en-Jarrest constituent les deux communes centres du réseau de villages avec une population respectivement de 5 800 et 4 000 habitants environ en 2015.

Face à la Métropole de Lyon, à la création du nouveau Rhône et aux nouveaux enjeux de coopération intercommunale, Mornant et Soucieu-en-Jarrest doivent affirmer leurs fonctions de centralité au sud-ouest de ce nouveau département. Pour ce faire, il convient, en premier lieu, de leur donner l'ensemble des outils répertoriés dans le projet de revitalisation de centre bourg nécessaires à l'affirmation complète de leur rôle de moteur au sein du Pays Mornantais ; l'OPAH-RU en est un. Cet outil leur permettra, sur des périmètres définis de leurs centres bourgs, de développer des dispositifs incitatifs et coercitifs visant à réhabiliter l'habitat privé.

OBJECTIF N° 14 :

ENCOURAGER LA DIVERSITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DE L'OFFRE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Le tissu associatif dense du Pays Mornantais contribue à la qualité de vie du territoire et renforce le lien social entre ses habitants. L'offre associative, sportive et culturelle, déjà riche et diversifiée, est à conforter sur l'ensemble du territoire. La stratégie repose sur l'ouverture à tous les publics, dans tous les villages favorisant les échanges entre habitants. La mutualisation des équipements sportifs et culturels déjà existants est un outil facilitant la réalisation de cette stratégie. Les bénévoles constituent une ressource à soutenir, leur implication permet d'enrichir la diversité de l'offre associative, sportive et culturelle.

Une action concrète en cours :

La mise en réseau des bibliothèques

En 2015, l'ensemble des acteurs concernés (bibliothèques, communes, COPAMO, Médiathèque Départementale, Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC) ont uni leur énergie pour donner naissance au réseau des bibliothèques du Pays Mornantais.

Le réseau des bibliothèques, c'est :

- 200 bénévoles, 16 bibliothèques et 8 salariés,
- une carte de lecteur unique et commune pour emprunter, lire, découvrir, écouter, re-

garder,... et ce, quelle que soit la bibliothèque du Pays Mornantais,

- un site internet dédié pour réserver ou consulter les 90 000 documents désormais réunis dans le catalogue commun mis à la disposition des usagers,
- des services en ligne avec des contenus enrichis, des outils pour se former... accessibles par un simple clic,
- un accès libre au site de la médiathèque du Rhône,
- des animations et des rendez-vous culturels.

Une action à étudier :

Mutualiser les forces bénévoles des associations sportives.

Dans un contexte de contraction des budgets publics, la pratique sportive conserve sa fonction de vecteur du lien social ainsi que son rôle moteur et fédérateur, grâce à un tissu dense de bénévoles actifs qu'il s'agit de préserver. De ce fait, il faudrait dans un premier temps créer des moments d'échanges entre les acteurs locaux du sport pour mieux connaître les offres proposées et échanger les expériences sur le Pays Mornantais.

Puis, il pourrait s'agir de mettre en place une mutualisation des équipements et des créneaux d'utilisation et éventuellement, de définir l'échelle et le lieu d'investissement des nouveaux équipements spécialisés.

Enfin, pourrait être débattue collectivement une politique de subvention et de prix à l'échelle du Pays Mornantais.







► ENJEU 5

Vers un territoire participatif

Objectif stratégique : faciliter la participation de tous aux projets

Fort de ses racines profondes, le territoire est désormais bien plus qu'une somme de services à la population. Il repose sur la construction d'un Projet de territoire partagé qui donne du sens à la coopération entre les communes. La question de la lisibilité de l'action communautaire auprès de ses habitants doit être au cœur des débats. Si les communes sont pleinement intégrées sur un plan organisationnel il s'agit de relever le défi de l'implication des citoyens pour qu'ils deviennent davantage les acteurs du Projet de territoire.

Le rapprochement avec les acteurs de terrain, le dialogue, la volonté d'être au fait des enjeux locaux, l'envie croissante des habitants de s'investir dans la vie locale, sont autant de challenges à la mise en place d'une gouvernance du Projet de territoire par les communes et la COPAMO, c'est-à-dire à 17.

La communication des politiques communales et intercommunales relayée sur le terrain par les élus impliqués vient consolider d'une part, le besoin d'appartenance à un territoire commun et reconnu et d'autre part, l'ouverture aux exigences de la démocratie moderne.

A l'impératif d'information est associée la transparence des choix politiques. L'efficacité de l'action des collectivités, tout comme la clarté de la gestion du territoire, permet le développement de la participation citoyenne.

Valoriser l'expertise des habitants, les consulter dans les prospectives, les associer dans les réflexions, s'assurer de leur implication dans le suivi du Projet de territoire et des politiques menées sont autant de marqueurs qui témoignent de la pertinence des actions et de l'atteinte de l'objectif.

Agir pour réussir

Nous aurons réussi notamment si :

- la dynamique participative progresse
- les habitants participent aux instances de concertation du territoire
- le sentiment d'appartenance au Pays Mornantais progresse

Nous évaluerons l'atteinte de ces objectifs selon les critères suivants :

- taux de participation à la vie associative (nombre d'adhérents)
- taux de participation des habitants au CLD (Conseil Local de Développement) et réunions publiques
- taux de participation des élus municipaux à la gouvernance du territoire
- taux de participation les élections locales
- taux de partenariats public et / ou privé aux projets



Les clés du territoire

La coopération sur le territoire se structure autour de la COPAMO. Cet EPCI¹² permet le développement de chaque commune et de l'ensemble du Pays Mornantais dans un cadre harmonieux et cohérent. Il en est de même de la notion de villages en réseau qui ne peut se concrétiser qu'à cette échelle de territoire.

Le développement de l'entité « Pays Mornantais » passe par la co-construction d'une stratégie partagée par l'ensemble des communes, formalisée dans le Projet de territoire.

Pour cela, les élus municipaux ont été conviés à participer aux universités organisées dans le cadre de la définition du Projet de territoire. Cette démarche a permis d'associer 192 élus municipaux sur 278, soit 69 %.



Le développement d'un territoire participatif passe aussi par le maintien du tissu associatif très présent sur le Pays Mornantais, afin que chacun puisse trouver sa place dans la vie sociale, culturelle, sportive. Un tissu dense de 432 associations constitue un socle de solidarité à l'échelle du Pays Mornantais. La participation à la vie du territoire nécessite l'implication forte des habitants (bénévolat, mobilisation sur des événements divers, etc.). Cette dimension représente un des facteurs d'attractivité du territoire favorisant l'insertion des habitants (nouveaux et natifs) dans la vie locale.

Un territoire participatif nécessite également la mobilisation et la participation de tous selon leurs envies et leurs appétences. Or, les 18-30 ans, par exemple, s'impliquent peu dans les associations : (19 %, en 2006, sur le Pays Mornantais, avec une prépondérance dans les activités sportives (21 %)), mais davantage dans les événements festifs (75 %).

Que faire ensemble ?

Le Projet de territoire doit permettre de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs. Il s'agit donc de créer des espaces pour leur permettre de s'exprimer sur l'évolution des politiques et des actions menées.

La commune est l'échelon de référence pour le citoyen. Son rôle est donc majeur. L'implication des élus communaux dans les actions communautaires est centrale. Des temps de partage de l'information et de co-construction entre élus (universités, débats thématiques, suivi d'actions,...) sont nécessaires.

La COPAMO est l'échelon du partenariat sur projets. Son rôle est donc important pour le maintien et le développement des services et équipements mutualisés du Pays Mornantais. La poursuite de partenariats structurés et inscrits dans la durée, avec les acteurs concernés par les politiques menées est une clef de la réussite.

Le Projet de territoire est aussi un instrument de dialogue avec les territoires environnants et l'Etat dans la perspective d'échanges constructifs.

Un principe guide le Projet de territoire : définir le rôle et la place des habitants à toutes les échelles de territoire.

¹² Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

OBJECTIF N° 15 :

ASSURER UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ POUR TOUS LES HABITANTS

Il s'agit de proposer et d'assurer aux habitants, dans chacune des communes, la même qualité de l'information et le même niveau de services.

Appuyée sur de nouveaux outils de communication, relayée par les élus et les agents des communes, la politique de la COPAMO doit être accessible à tous. La mutualisation, la coopération entre agents des communes et de l'intercommunalité consolident le rôle de proximité de la commune et ainsi les services offerts à la population.

Une action concrète en cours :

Accueil des nouveaux arrivants

S'installer dans un nouveau village est une expérience à la fois délicate et enthousiasmante. Que ce soit pour ses études, pour des raisons professionnelles ou au moment de la retraite, il n'est pas facile de prendre ses marques, apprivoiser les lieux, reconstituer un réseau social. L'accueil des nouveaux habitants est un sujet auquel les communes du Pays Mornantais apportent un soin particulier afin de nourrir le tissu social et participer à leur intégration. Beaucoup d'entre elles organisent une cérémonie d'accueil afin d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer dans leur nouvel environnement.

C'est l'occasion de rencontrer les élus et de présenter le projet municipal. Un moment d'échange où s'installe une relation de proximité entre le

maire, les élus, l'administration et les citoyens. Il s'agit de faire connaître ce que le Pays Mornantais peut offrir : où trouver une crèche pour ses enfants ? Comment utiliser les transports en commun ? Les services de la mairie apportent essentiellement des informations pratiques. Parfois, les communes remettent des guides de renseignements sur les équipements du village, les démarches administratives, les activités culturelles, une entrée gratuite pour découvrir et faire la promotion d'un service (ex : accès aux Bassins de l'Aqueduc ou au Centre Culturel).

Une action à étudier :

Proposer un Accueil Ressources interCommunal (ARC)

Partant du constat que les communes et la COPAMO exercent des missions d'accueil avec du personnel dédié, il s'agira, dans un contexte de diminution et de rationalisation de l'utilisation des finances publiques, de proposer un niveau de qualité et de services de proximité identique à l'ensemble des habitants du Pays Mornantais, en étudiant la mise en place d'une plateforme d'information commune et en initiant une démarche qualité en matière d'accueil de la population.

Pour cela, il s'agira de constituer un réseau de personnel d'accueil avec des formations communes, créer un site internet unique à destination des habitants, proposer des formulaires en ligne afin de faciliter l'utilisation du numérique de manière sécurisée et mutualiser les informations utiles à l'habitant au quotidien (actualités, services communs, ...).



OBJECTIF N° 16 :

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AVEC LES INSTITUTIONS APPORTANT UNE VALEUR AJOUTÉE POUR LE TERRITOIRE

La connaissance des politiques menées par l'Etat, la Région, voire l'accès aux fonds européens, représentent un enjeu pour le territoire du Pays Mornantais. Il est nécessaire de porter une attention particulière et de mettre en place une organisation réactive pour répondre, par exemple, aux appels à projets.

Les contacts réguliers avec les partenaires, les contractualisations, mais aussi les projets publics-privés sont à mettre en œuvre afin de consolider les actions en cours, innover, voire expérimenter de nouveaux services.

Une action concrète en cours :

Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation des centres bourgs

La richesse du Projet de territoire, ainsi que le sens politique de ses objectifs, traduit la forte volonté des élus du Pays Mornantais d'innover, d'apporter un service public accessible à toutes les catégories de population et ainsi développer son attractivité et une vitalité équilibrée.

Or, dans un contexte de raréfaction des deniers publics et conformément à la volonté des élus locaux de ne pas augmenter la pression fiscale sur le citoyen, les communes et la COPAMO sont

aujourd'hui dans l'obligation de développer une démarche innovante.

Aussi, pour réaliser le projet de rénovation urbaine de Mornant et Soucieu en Jarrest, les élus des communes et de la COPAMO se sont associés pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt porté par l'Etat en faveur des projets de revitalisation des centres bourgs.

C'est grâce à une mobilisation politique du territoire que le 1er protocole à l'échelle régionale a pu être signé à Mornant en février 2016 avec le Préfet de Région. Le multi-partenariat réuni autour de ce projet constitue, par effet de levier, la clef de réussite structurante pour l'avenir du Pays Mornantais.

Une action à étudier :

Créer un partenariat pour la mise en place d'un service de transport à la demande

A partir d'une démarche classique d'accompagnement des partenaires par l'attribution de subventions en fonction de critères affichés, l'Etat s'engage dans une démarche d'appel à projets nécessitant une réactivité accrue de la part des collectivités.

Suite à l'arrêt du service de transport à la demande jusqu'ici proposé par le Conseil départemental, la COPAMO s'interroge sur la reprise de ce service et ses conditions d'accès dans le cadre de sa politique d'accompagnement des publics fragilisés. Or, le coût d'un tel service nécessite un examen approfondi des tenants et des aboutissants. Il s'agira donc de constituer les contours d'un projet permettant par exemple, de mobiliser rapidement des fonds européens.



Centre bourg de Mornant

OBJECTIF N° 17 :

DÉVELOPPER UN PILOTAGE PARTAGÉ DU TERRITOIRE À 17



Universités du Pays Mornantais 2015 à St-Didier-sous-Riverie

L'avenir est au développement de la complémentarité et du partenariat entre les communes. La place de ces dernières et de leurs élus dans la gouvernance du Projet de territoire est incontestable. Le pilotage de celui-ci relève de l'ensemble des seize communes du Pays Mornantais, de la communauté qu'elles forment, en lien avec la COPAMO.

Il s'agit, maintenant, au travers de modalités de pilotage adaptées, de renforcer l'implication des élus communaux. Cette gouvernance nouvelle, horizontale, répond, entre autres, à l'impératif du besoin d'information sur les missions de la COPAMO, ses choix, ses évolutions et son devenir.

Une action concrète en cours :

Les Universités du Pays Mornantais

Les 278 élus du Pays Mornantais partagent ensemble le Projet de territoire, souhaitent suivre son avancée et convenir collectivement des ajustements à réaliser pour atteindre les objectifs fixés. Aussi, annuellement, les élus se donnent rendez-vous pour débattre des sujets d'avenir ou d'intérêt partagé lors des Universités du Pays

Mornantais. Véritable espace d'expression politique, cette matinée s'organise dans le but de piloter à 17 collectivités le projet politique et ainsi constituer une aide à la décision.

Une action à étudier :

Proposer un forum de partage d'expériences dédié aux élus

Si le schéma de mutualisation du Pays Mornantais permet d'améliorer l'efficacité des services des 17 collectivités, la mutualisation devra également profiter aux élus du Pays Mornantais. Ainsi, il s'agirait de développer des espaces numériques collaboratifs ouverts aux élus.

En effet, fréquemment confrontés à des problématiques similaires au quotidien d'une commune à l'autre, et dans un contexte de contraction des budgets locaux, les élus souvent bénévoles et exerçant pour bon nombre une activité professionnelle, ont besoin, pour réaliser leur projet de mandat, de disposer d'une « boîte à outils », d'un espace mutualisé comprenant des échanges d'expériences, des tutoriels : un intranet qui leur serait dédié.





OBJECTIF N° 18 : PERMETTRE AUX CITOYENS DE CONNAÎTRE ET DE S'EXPRIMER SUR LES ACTIONS DES COMMUNES ET DE LA COPAMO

Les habitants sont familiers des actions communales. Ils ont souvent une moindre connaissance des politiques intercommunales, même si elles touchent leur vie quotidienne et les enjeux du territoire dans sa globalité. La communication et le renouveau de la démocratie locale nécessitent une diffusion large de ces politiques. Des formes diversifiées et nouvelles de participation sont à initier afin de favoriser les échanges dans le suivi des réalisations et des résultats du Projet de territoire.

Une action concrète en cours :

Les outils de communication accessibles

La communication des politiques des 17 collectivités passe par différents canaux adaptés en fonction du destinataire. Ainsi, pour faire connaître aux habitants du Pays Mornantais l'offre de services proposée, quatre médias différents permettent d'accéder au message :

Médias traditionnels :

- presse écrite (journaux, ex : le Progrès, magazines : l'Aqueduc)
- Affichage

Médias web :

- Presse en ligne (newsletter ex : La Vie à Mornant, magazines ex : Soucieu mag ...)
- Plateformes communautaires (réseaux sociaux ex : facebook.com/orlienais, blogs ex : concertation sur les rythmes scolaires à Mornant, groupes, forums...)

Hors médias traditionnels :

- Evènements (stands du service habitat de la COPAMO au salon de l'Habitat organisé par l'association des artisans du Pays Mornantais (CAP), salons, conférences...)
- Courrier postal (ciblé ex : invitation annuelle à la Journée Proximité Emploi, tout-ménage...)
- Contact direct (téléphone, réunions publiques de concertation, promotion...)
- hors médias traditionnels :
- Plateformes individuelles (site Internet, Intranet...)
- Communication asynchrone (mailing, ...)
- Applications mobiles (ex : flash code pour les sites aménagés)

Une action à étudier :

Constituer un Comité Local de Développement (CLD)

Les CLD ont été créés par la loi d'orientation d'aménagement et de développement durable du territoire en 1999 (dite loi Voynet) visant au renforcement de la concertation locale et de la participation des représentants de la société civile aux choix d'aménagement et de développement du territoire. Librement organisés, leur vocation est de constituer des lieux de propositions afin d'exercer une fonction de mobilisation de la société civile, et le cas échéant, de relais d'informations auprès des populations.

La concertation avec les habitants du Pays Mornantais constitue, aujourd'hui, une obligation pour la COPAMO depuis la loi NOTRe de 2015, mais avant tout un atout dans le cadre de la réalisation du Projet de territoire. En effet, constitué généralement de trois collèges (d'habitants, d'acteurs du monde économique et associatif, et d'élus), le CLD n'aurait pas pour but de se substituer aux élus. Il émettrait des avis sur les grandes orientations de la politique des 17 collectivités et évaluerait certains projets. Il pourrait aussi se saisir de toutes questions qu'il jugerait d'intérêt.



OBJECTIF N° 19 : **PERMETTRE AUX HABITANTS L'ACCÈS AUX DONNÉES ET INFORMATIONS PUBLIQUES LOCALES**

L'outil numérique favorise et facilite le travail en réseau et la diffusion de l'information pour tous. Les communes et l'intercommunalité ainsi connectées mettent à disposition des habitants les informations publiques locales, ainsi que les données du territoire.

Selon des formes différentes, les habitants peuvent s'informer régulièrement sur l'avancée des projets. Par ailleurs, un plan de communication, plus spécifiquement ciblé sur les jeunes, doit être construit avec eux pour amplifier la dynamique du projet..

Une action concrète en cours :

Le Système d'Information Géographique (SIG)

Premier outil mutualisé par les 17 collectivités, le SIG constitue une infrastructure de diffusion et de partage de données géographiques qui permet de renseigner toutes questions relatives au cadastre ou aux documents d'urbanisme. Le géoportail du Pays Mornantais est ouvert, dans un premier temps, aux 16 mairies du territoire. Il permet d'une part, la consultation d'informa-

tions géographiques, la réalisation de cartes et la création de projets et d'autre part, intègre le plan cadastral informatisé et les documents d'urbanisme afin d'informer, le mieux possible, les habitants. Ainsi, l'infrastructure numérique permet d'assurer un service d'information et de diffusion de données cadastrales, de référentiels territoriaux (photos aériennes, Scan25...) et métiers (PLU, réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement...), tout en facilitant la consultation des données géographiques, au travers de solutions web « packagées » dans un extranet désigné sous le nom de Géoportail du Pays Mornantais <https://geoportail.copamo.fr>

Dans un second temps, le grand public aura, lui aussi, accès à différentes cartes et pourra superposer et interroger à son gré les données géographiques le concernant, lui et son cadre de vie : cadastre, PLU, services communaux et intercommunaux...

Une action à étudier :

Permettre aux habitants d'être acteurs de l'évolution numérique

Les communes et la COPAMO devront être volontaristes, anticiper, favoriser la couverture numérique pour tester les nouveaux formats, pour améliorer l'accès aux services publics et permettre d'effectuer des démarches en dehors des horaires de bureau (bornes interactives, plate-forme numérique, ...).

Il s'agirait d'utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour réinterroger, à terme, la gouvernance du Pays Mornantais. En effet, le développement de l'outil numérique produit des effets sur la relation entre les personnes. La libération de l'utilisation de la donnée (ou open data) modifie son mode de diffusion et son lien de propriété. La montée en puissance de l'open data permettra à l'habitant d'être un acteur à part entière du réseau d'information, en le faisant participer et alimenter le flux d'information. Ce mouvement influencera notre espace vers un territoire de villages en réseau dit intelligent, une manière de vivre différemment le Pays Mornantais.



► Les Principes de la gouvernance du Projet de territoire

Offrir une vision prospective à tous les acteurs concernés par l'avenir du Pays Mornantais est un acte politique fort. C'est l'objectif poursuivi par le Projet de territoire pour les habitants, les acteurs associatifs, les entreprises. Il constitue également un outil de négociation avec les espaces voisins que sont la Métropole de Lyon et les autres intercommunalités. La qualité de sa gouvernance est donc capitale pour qu'il soit un véritable cadre de référence fédérateur pour l'action des communes et de la COPAMO.

Pour relever ces challenges, la gouvernance doit donc être à la fois ouverte aux élus municipaux et communautaires, participative conformément à l'un des enjeux que le Projet de territoire s'engage à relever, accessible aux acteurs du territoire tout en étant efficiente. Pour ce faire, elle s'appuie sur les instances existantes et repose sur l'engagement fort des élus municipaux et communautaires.

Quels objectifs pour la gouvernance ?

Le Projet de territoire définit cinq enjeux forts pour l'avenir et des objectifs communs à atteindre pour un développement partagé du Pays Mornantais à horizon 2030. Ce sont donc ces orientations qui guident les actions respectives des communes et de la COPAMO qu'elles ont conçues ensemble, actions qui seront précisées dans les plans de mandat.

La gouvernance du Projet de territoire assure la cohérence et l'efficacité des actions en cours ou futures pour atteindre les objectifs fixés. Elle peut aussi faire évoluer le Projet lui-même en veillant à ce qu'il soit toujours en phase avec les besoins, les moyens disponibles et l'évolution du cadre social, économique, environnemental et institutionnel.

Une organisation souple et réactive

Les 16 maires du Pays Mornantais associés à l'exécutif de la COPAMO, réunis au sein de l'instance dénommée « Bureau Etendu » constituent **l'instance pilote du Projet**. Ainsi, le Projet de territoire est placé sous la direction des « 17 » (communes et COPAMO) qui suivront l'avancement des objectifs fixés grâce à un inventaire semestriel des réalisations.

Tout au long de l'année des **ateliers de travail** sont organisés avec les élus volontaires du territoire afin de proposer des actions qui alimentent l'inventaire du Bureau Etendu.

Véritables lieux d'expression politique, les **Universités annuelles** du Pays Mornantais permettent de débattre de la pertinence de l'évolution du projet au regard des besoins du territoire. Elles peuvent donc suggérer aussi bien des inflexions des objectifs que des actions à mettre en place pour relever les défis du territoire.

La **Commission Communication et Relations Extérieures**, cheville ouvrière du Projet de territoire, veille à la vitalité du projet. Elle assure le suivi régulier de sa mise en œuvre, met en relation les objectifs du Projet et les actions, alerte le Bureau Etendu sur des aspects nécessitant arbitrage, met en place des évaluations spécifiques, organise les Universités du Pays Mornantais ...

Des outils pour assurer la communication et l'évaluation du Projet de territoire

Si le Projet de territoire est le cadre de référence des communes et de la COPAMO, il n'est pas figé. Il doit pouvoir évoluer pour être en phase avec un contexte social, économique, environnemental et institutionnel en mouvement permanent.

Il s'agit donc de faire vivre collectivement le Projet de territoire par la communication et l'évaluation.

Pour communiquer en direction des habitants et de tous les acteurs du territoire, une plateforme web spécialement dédiée au Projet de territoire permettra d'informer sur ce qui le fait vivre. Des forums pourront être organisés afin de recueillir les points de vue d'habitants et d'acteurs du Pays Mornantais.

Toute politique publique doit être évaluée pour en apprécier l'efficacité. Il en est de même pour le Projet de territoire. Les objectifs fixés sont-ils toujours les bons ? Les résultats des actions mises en œuvre permettent-ils de les atteindre ? Comment faire mieux ? Autant de questions qui concernent les citoyens habitants du Pays Mornantais. L'évaluation veillera à prendre en compte des points de vue différents dans le but de faire évoluer le Projet et d'améliorer l'efficacité des actions qui en découlent. ■



Sainte-Catherine



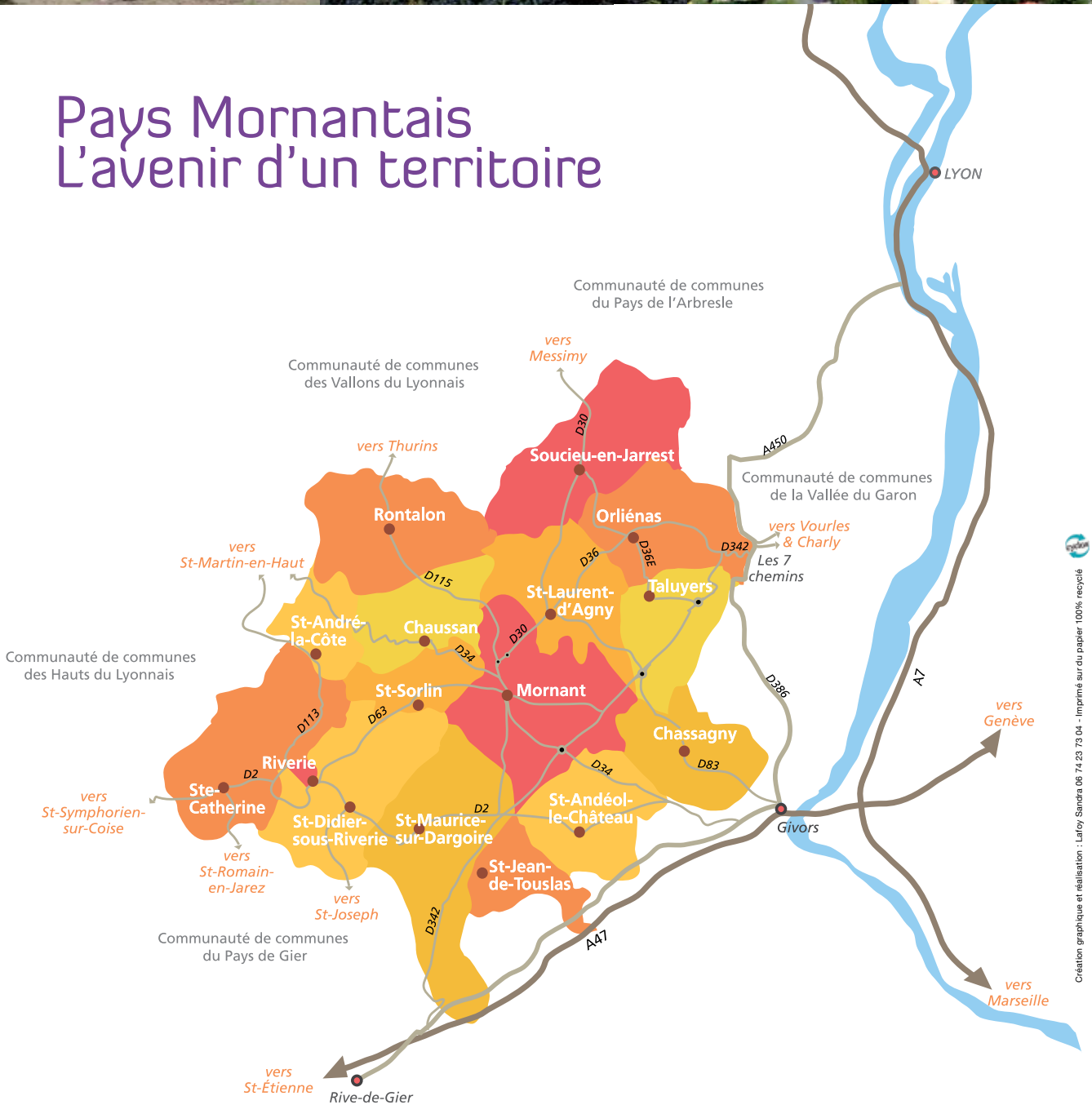
Signal de St-André-la-Côte



Saint-Sorlin



Pays Mornantais L'avenir d'un territoire



Création graphique et réalisation : Laifoy Sandra 06 74 23 73 04 - Imprimé sur du papier 100% recyclé

Communauté de communes du Pays Mornantais

le clos Fournereau
50, avenue du Pays Mornantais
CS40107, 69440 Mornant
Tél. : 04 78 44 14 39 - Fax : 04 78 44 08 80
COPAMO@cc-paysmornantais.fr
www.copamo.fr

